N° 16 — 170e année | Un numéro : 5 centimes | Mardi 21 Janvier 1908

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

& du Vignoble Neuchâtelois

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois
En ville	9.—	4.50	2.25
Hors de ville ou par la poste dans toute la Suisse	10.—	5.—	2.50
Etranger (Union postale)	26.—	13.—	6.50

Abonnement aux bureaux de poste, 10 ct. en sus.
Changement d'adresse, 50 ct.
Bureau : 1, Temple-Neuf, 1
Vente au numéro aux kiosques, dépôts, etc.

Casier Postal

Paraissant tous les jours, excepté le dimanche.

Téléphone N° 207

RÉSUMÉ DES NOUVELLES

Organe général de Publicité et Journal quotidien pour le chef-lieu, le canton de Neuchâtel et les contrées avoisinantes.

ANNONCES c. 8
Du canton :
La ligne ou son espace. . . . . 10 ct.
Prix minimum d'une annonce . . . 50 »
De la Suisse et de l'étranger :
15 cent. la ligne ou son espace.
1re insertion, minimum. . . . . fr. 1.—
N. B. — Pour les avis tardifs, mortuaires, les réclames et les surcharges, demander le tarif spécial.
Bureau : 1, Temple-Neuf, 1
Les manuscrits ne sont pas rendus

Les annonces reçues avant 3 heures (grandes annonces avant 11 h.) peuvent paraître dans le numéro du lendemain.

Les annonces de provenances étrangère et suisse (hors du canton de Neuchâtel et de la région des lacs de Neuchâtel, Morat et Bienne) sont reçues par l'Union des Journaux suisses pour la publicité (Union réclame). Bureaux à Lucerne et Lausanne.

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL
Imprimerie WOLFRATH & SPERLÉ

COMPTE DE CHÈQUES POSTAUX
IV 178
ABONNEMENTS payés à ce compte, 5 centimes en plus du prix du tarif d'abonnement.

AVIS OFFICIELS

COMMUNE DE AUVERNIER

Déclaration pour immeubles

Conformément à la loi, les personnes domiciliées dans le ressort communal d'Auvernier et qui possèdent des immeubles dans d'autres localités du canton, ainsi que les personnes non domiciliées à Auvernier mais y possédant des immeubles, sont invitées à adresser à la **caisse communale,** jusqu'au 20 février prochain, une déclaration signée indiquant la situation, la nature et la valeur de ces immeubles.

A défaut de cette déclaration dans le délai prescrit, les immeubles seront taxés pour l'année sans recours.

Auvernier, le 18 janvier 1908.

Conseil communal.

COMMUNE de PESEUX

Logement à louer

A louer immédiatement ou pour date à convenir, un beau logement de 4 pièces avec toutes dépendances et jouissant d'une très belle vue. S'adresser au bureau communal.

COMMUNE de PESEUX

La commune de Peseux offre à vendre la partie nord (environ 1000 m²) du verger qu'elle a acquis dernièrement de l'ancienne société de l'Ecole normale. Ce terrain forme un beau sol à bâtir, donnant sur la rue du Château. S'adresser au bureau communal.

Commune de Cudrefin

La municipalité du dit lieu met en soumission la fourniture de 100 mètres cubes de débris de carrière, prix fait par mètre cube rendu au port de Cudrefin.

Cudrefin, le 14 janvier 1908.

Greffe municipal.

IMMEUBLES

A vendre ou à louer

à Neuchâtel, jolie villa neuve comprenant neuf chambres, véranda, cuisine, lessiverie, chambre de bains, caves et dépendances. Confort moderne. Eau, gaz, électricité, chauffage central. Grand jardin de 4600 m² avec beaux ombrages. Vue étendue. — Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à MM. James de Reynier & Cie, rue de la Place-d'Armes 1, Neuchâtel.

A VENDRE

villa construite en 1906, 8 chambres, cuisine, chambre de bains, buanderie, véranda, terrasse, balcon. Jardin de 600m², ombrages, belle vue, situation agréable et tranquille près de la ville de Neuchâtel. Tramway et chemin de fer à trois minutes. Eau, gaz, électricité et chauffage central. — Prix : 33,000 fr.

Ecrire sous G. B. 751 au bureau de la Feuille d'Avis de Neuchâtel.

Etude FERNAND CARTIER, notaire

VENTE aux ENCHÈRES PUBLIQUES
d'une propriété à Neuchâtel

Le samedi 15 février 1908, à 2 heures après midi, à l'Hôtel-de-Ville de Neuchâtel, salle de la Justice de paix, M. Charles-Auguste Sonrel, propriétaire en cette ville, mettra en vente par voie d'enchères publiques et par le ministère du notaire Fernand Cartier :

la propriété qu'il possède faubourg de la Gare n° 7, et qu'il a exploitée jusqu'ici comme établissement d'horticulture, d'une surface totale de 1777 mètres carrés et avec issue au nord sur la route de la Côte, et au sud comme entrée principale.

Largeur au sud, 37 m. 50, et au nord 29 m. 60 environ.

Par sa situation extrêmement favorable, en face de la gare de Neuchâtel, cette propriété conviendrait particulièrement à la construction de maisons de rapport ou à l'établissement d'un hôtel avec pension et restaurant.

Occasion avantageuse pour capitalistes.

S'adresser pour tous renseignements et pour prendre connaissance du cahier des charges et des conditions de la vente, en l'Etude du notaire soussigné, rue du Môle n° 1.

Neuchâtel, le 20 janvier 1908.

Fernand CARTIER, notaire.

Terrain à bâtir à vendre

entre Neuchâtel et Saint-Blaise. Prix avantageux. Etude N. Brauen, notaire, Hôpital 7.

A VENDRE

A vendre, faute d'emploi, un bon

cheval trotteur

à deux mains, demi-sang français, 8 ans, robe bai-brun; ainsi qu'un jeune

chien de chasse

robe jaune et blanche, 1 an.

Ecrire sous chiffre H. O. 760 au bureau de la Feuille d'Avis de Neuchâtel.

Magasin Ernest Morthier

Rue de l'Hôpital
NEUCHATEL

MIEL extrait
GARANTI PUR
BEAU MIEL en rayons

Confitures Gelées

MANNEQUINS

toutes grandeurs. — Mme Fuchs, Terreaux 3.

Demandez dans toutes les pharmacies et drogueries :
Le déjeuner complet par excellence

Ovomaltine

remplace thé, café, cacao, chocolat, etc.
Merveilleux aliment de force d'un goût délicieux
pour convalescents, épuisés, neurasthéniques, enfants, femmes, nourrices, vieillards, tuberculeux, etc.
Aliment complet pour alpinistes, touristes, voyageurs
Prix de la boîte de 250 gr., 1 fr. 75 | Prix de la boîte de 500 gr., 3 fr. 25
Fabrique de produits diététiques N 9752
Dr A. WANDER, BERNE

AVANT L'INVENTAIRE

Pour 10 jours seulement

250 CONFECTIONS

Imperméables - Costumes
Jupes - Paletots - Jaquettes
Timolos - Caricks

seront vendues avec 30 0/0 de rabais sur les anciens prix

HALLE AUX TISSUS

NEUCHATEL

RIEN
Ne vaut les
PASTILLES VALDA
POUR SE PRÉSERVER OU SE GUÉRIR

Des Maux de Gorge, Enrouements, Grippes, Rhumes de Cerveau, Influenza, Rhumes, Catarrhes, Bronchites, Asthme, Emphysème, etc.

Ce nouveau remède compose d'extraits de plantes antiseptiques inutilisés jusqu'à ce jour possède une efficacité vraiment prodigieuse.

MAIS SURTOUT, DEMANDEZ, EXIGEZ
dans toutes les Pharmacies
au prix de 1 fr. 50
"UNE BOITE DE VÉRITABLES PASTILLES VALDA"
portant le nom VALDA
et l'adresse du seul fabricant
H. Canonne, phn, 49, rue Réaumur, Paris
EN VENTE
Dans toutes les Pharmacies de la Suisse.

PIANO splendide, neuf, Leipzig, cordes croisées, sommier cuivre, répétition, breveté, **garanti,** prix réduit. — S'adresser à Mme Correvon-de Ribaucourt, Ecluse 44, 3me.

Rend luisant comme un miroir le métal le plus sale et ne graisse pas.

En bouteilles de verre et fer blanc depuis 20 cent.

En vente partout.

On cherche représentants.

A VENDRE

un commerce de matériaux de construction établi depuis plusieurs années à Neuchâtel. S'adr. Etude A.-Numa Brauen, notaire, Hôpital 7.

CHEVEUX

en vente en flacons à 3 fr. 50.
Javol-Shampoy (poudre pour lavage des cheveux) à 25 cent. — Dépôt général : **Pharmacie Dr L. Reutter, Neuchâtel.** A.11,075

Oignons de conserve

à **1 fr. 50** *la mesure*

Se recommande.
Veuve BONNOT
c.o. *Evole.*

L. BRUNNER & FILS

à La Chaux-du-Milieu

informent MM. les agriculteurs qu'ils ont toujours **à vendre du bon bétail : vaches et génisses, prêtes ou fraîches.** Vente avec toutes garanties.

Nous offrons à tous nos lecteurs un beau volume, de plus de sept cents pages, que l'on trouvera dans nos bureaux, ou que nous expédierons contre remboursement, à qui nous en fera la demande.

TERRES ET PEUPLES

est un ouvrage de valeur qui a pour but de fournir, à tous ceux qui veulent s'instruire, toutes les indications qui leur sont nécessaires pour avoir une idée nette et précise des différentes régions du globe et des populations qui les habitent.

Qui pourra jamais comprendre et apprécier à sa juste valeur, l'influence énorme qu'ont exercée sur les destinées du monde des événements comme la guerre hispano-américaine, celle du Transvaal, la formidable lutte russo-japonaise, les événements du Maroc, s'il n'est pas familiarisé à l'avance avec le passé et le caractère des peuples qui y ont pris part ?

TERRES ET PEUPLES

contient plus de 700 pages, illustrées de nombreuses gravures et planches en couleurs hors texte, reliure de luxe.

AVIS IMPORTANT. — Le nombre des exemplaires est limité.

Pour les lecteurs de la **Feuille d'Avis de Neuchâtel** le prix du volume est fixé à

4 francs 75

Cet ouvrage n'est pas vendu en librairie

BULLETIN DE COMMANDE

Veuillez m'adresser contre remboursement de 4 fr. 75, port en sus, un exemplaire de **Terres et Peuples.**

Nom : .....
Adresse : .....
Ville : .....

SPICHIGER & Cie
Rue du Seyon 5
DRAPERIE ET NOUVEAUTÉS
Vêtements sur mesure
POUR HOMMES ET ENFANTS
Exécution prompte et soignée

Magasin Rod. LUSCHER

Faubourg de l'Hôpital 19

Beau miel en rayons
Miel coulé garanti pur
Confitures et gelées de Lenzbourg

A remettre tout de suite, pour cause de santé, une bonne

pension alimentaire

bien située, marchant bien. Ecrire M. S. 416, poste restante, Neuchâtel. c. o.

La *Feuille d'Avis de Neuchâtel* est un organe de publicité de 1er ordre.

Bals - Soirées

TRÈS BEAU CHOIX

Soieries - Robes légères - Organdies
Toiles de soie - Mousselines brodées
et unies de St-Gall - Blouses de soie
blanches et couleurs

Prix très avantageux

A la HALLE aux TISSUS

NEUCHATEL

Pour menuisier

Machine universelle avec scie circulaire, toupie et mortaiseuse neuve est à vendre d'occasion. — S'adresser sous chiffres A 11,224 à l'**Union-Réclame, Lucerne.** A 11,224

Pommes de conserve

à **2 fr. 50** *la mesure*

Se recommande,
Veuve BONNOT
c.o. *Evole*

Lavage et remise à neuf de gants de peau, 30 centimes la paire.

Mme SCHWANDER
11 - Grand'Rue - 11
Salon de coiffure pour dames
TÉLÉPHONE

A vendre plusieurs

petits canapés

bon marché. S'adresser chez J. Perriraz, tapissier, faubourg de l'Hôpital 11. c.o.

A VENDRE

moteurs à benzine, 2, 3½, 5 et 6½ chevaux, allumage magnéto, usagés mais remis en parfait état, garantis. All. 224
WEBER & Co, fabrique de moteurs, à USTER.

PLUS D'ASTHME!

Guérison immédiate. Récompenses : Cent mille francs, médailles d'or et d'argent et hors concours. Renseignements gratis et franco. Ecrire au **Dr Cléry,** 53, boulevard Saint-Martin, PARIS.

A VENDRE

3 fortes jeunes chèvres, très bonne race, 1 grand chien mâle, fidèle, — une «bosse» à purin à deux roues et limonière, ainsi qu'une charrette et un marteau pour les pierres. S'adresser à Fritz Liechti, Tschugg. p. Erlach (Berne).

DEM. A ACHETER

Jeune ménage sérieux cherche tout de suite

reprise

de : magasin, café, petit hôtel ou succursale. — Poste restante P. V. Cormondrèche.

AVIS DIVERS

On prendrait tout de suite en

PENSION

un jeune garçon de 16 ans qui aimerait fréquenter l'école secondaire ou de Commerce. S'adresser sous chiffres L. B. M. poste restante Saint-Blaise.

INSTITUTRICE

donnerait leçons de français et de piano. — S'adresser Parcs 37, au plainpied. c.o.

CLINIQUE FRANKE

Vauseyon 59
— NEUCHATEL —
Bons soins assurés pour toutes maladies et accouchements.
CONFORT TÉLÉPHONE

Grande Salle des Conférences
NEUCHATEL

Mercredi 22 Janvier 1908
à 8 heures du soir

Grand Concert
SARASATE
MARX

Accompagnateur :
OTTO GOLDSCHMIDT

Piano Bechstein de la maison Hug & Cie, de Neuchâtel.

Prix des places :
3 fr. 50 ; 2 fr. 50 ; 1 fr. 50

Location : Agence W. Sandoz, Magasin de musique Fœtisch Frères S. A., Terreaux 1.

AULA DE L'ACADÉMIE
NEUCHATEL

Mardi 21 janvier 1908
à 5 h. du soir

CONFÉRENCE
donnée par M.
Frédéric Clément
avocat à la Cour d'Appel de Paris

SUJET :
UN AVOCAT FRANÇAIS au 19me siècle
« EDMOND ROUSSE »
Le barreau de Paris pendant le siège et la Commune

ENTRÉE : 2 fr.

Location à l'avance à l'agence W. Sandoz, magasin Fœtisch frères, S. A., Terreaux 1.

Grande Salle des Conférences

Jeudi 23 janvier 1908
à 8 h. du soir

TROISIÈME SÉANCE
DE
Musique de Chambre

PROGRAMME :

Quatuor en ut mineur, op. 18, n° 4 . . . BEETHOVEN
pour instr. à cordes.

Suite dans le style ancien, op. 93 . . . . . REGER
pour piano et violon.

Quatuor en la majeur, op. 30 CHAUSSON
pour piano et instr. à cordes.

ENTRÉE : 2 fr.

Billets en vente chez Mme E. Meystre, rue Saint-Honoré 3, et le soir de la séance à l'entrée.

Hôtel-Casino
BEAU-SÉJOUR

Tous les mercredis soir
TRIPES

Leçons de piano

par maîtresse expérimentée. Six et huit francs par mois. — Demander l'adresse du n° 696 au bureau de la Feuille d'Avis de Neuchâtel. c.o.

AVIS

Toute demande d'adresse d'une annonce doit être accompagnée d'un timbre-poste pour la réponse; sinon celle-ci sera expédiée non affranchie.

ADMINISTRATION de la Feuille d'Avis de Neuchâtel.

LOGEMENTS

A louer tout de suite ou pour époque à convenir, un petit logement de 3 pièces. Prix 450 francs. S'adresser faubourg du Lac 17

A LOUER

pour le 24 mars, ou éventuellement plus vite, un logement de deux chambres, cuisine et galetas. Gaz et eau. S'adresser rue du Temple-Neuf 15, au magasin.

A LOUER

tout de suite ou pour le 24 juin 1908, un joli logement de 3 chambres, cuisine et dépendances. Balcon, eau, gaz, électricité, tram. Belle vue. S'adresser Evole 22, 1er.

A LOUER

pour le 24 juin 1908, un rez-de-chaussée de cinq pièces et dépendances, **avenue du 1er Mars.**

S'adresser au notaire Beaujon, Hôtel de Ville.

SAINT-NICOLAS

A louer appartement de 4 pièces, mansarde habitable, bûcher, cave, part à la buanderie et à la chambre de bain, balcon, belle vue. — Prix 550 fr. — S'adresser à L.-Alf. Perrenoud, Saint-Nicolas 6a. c. o.

A louer pour le 24 mars, aux Parcs 63, **La Joliette,** bel appartement de 3 grandes chambres, balcon et vue magnifique. S'adresser au plainpied.

A LOUER

tout de suite appartement de 4 pièces et dépendances. S'adresser faubourg du Crêt n° 17, au second.

A louer pour Saint-Jean 1908 un joli appartement de 4 pièces et dépendances, situé au 1er étage. Grande véranda, vue splendide, exposition au soleil, gaz, buanderie, portion de jardin. S'adresser à J.-L. Berger, Bel-Air Mail 8.

Colombier

A louer, à Colombier, appartement de **5 chambres,** terrasse et locaux accessoires. S'adresser au notaire E. Paris, à Colombier.

A remettre, à

Cormondrèche

deux petits logements bien situés, chacun d'une chambre, cuisine et dépendances. — S'adresser à **Mme veuve W. DuBois, à Cormondrèche.** — A la même adresse, **à vendre** un

fourneau de cuisine à gaz

avec four. H 2189 N

BEVAIX

Appartement à louer près de la gare, 5 chambres, cuisine et dépendances. Belle vue. S'adresser à M. Fassnacht, jardinier, Bevaix.

12 francs par mois

Pour le 1er mars ou plus tard, suivant convenances, logement d'une chambre et cuisine, situé rue Fleury. — Demander l'adresser du n° 733 au bureau de la Feuille d'Avis de Neuchâtel.

A louer pour tout de suite

deux logements

un de 3 et un de 2 chambres, cuisines et toutes dépendances. — S'adresser Café Prahins, Vauseyon.

A louer pour la Saint-Jean prochaine, à Vieux-Châtel, un logement de 5 chambres avec portion de jardin. S'adresser rue du Seyon 12, au 2me. c.o.

Logement

A remettre pour le 24 mars 1908, un joli logement neuf de 4 chambres, cuisine et dépendances. Salle de bain, véranda, chauffage central. Prix 560 fr. S'adresser à M. Numa Montandon-Biber, maison Fritz Calame, près de la gare de Corcelles.

Beaux logements

de 3 et 4 chambres, à louer pour **Saint-Jean 1908.** — Situation agréable près de **Serrières,** entre la nouvelle route de Maillefer et la gare. Vue superbe. Confort moderne: gaz, électricité, chauffage central par appartement. Chambre de bains. Véranda fermée, etc. S'adr. **Etude Ed. Petitpierre, notaire,** rue des Epancheurs 8. c.o.

A louer pour le 24 juin, au faubourg de l'Hôpital n° 40, un logement de 5 pièces, galerie vitrée et dépendances. Prix 700 fr. S'adresser Chemin du Rocher 9. co

Parcs 57

Pour le **24 janvier** ou époque à convenir à louer un logement mansardé de 3 pièces avec dépendances. Lessiverie dans la maison. — S'adresser pour tous renseignements Parcs 57, rez-de-chaussée, à droite. c.o.

A louer, à Peseux

pour le **24 mars 1908,** au Châtelard, un logement de trois chambres, cuisine et dépendances, jardin, eau sur l'évier. S'adresser à **E. Renaud-Bolle,** gérant, abattoirs, **Cormondrèche.** c.o.

A louer pour Saint-Jean, à des dames seules, appartement de 3 pièces, cuisine, dépendances, gaz. S'adresser rue Coulon 2, 3me étage.

La Société immobilière de l'Evole offre à louer, au printemps, un rez-de-chaussée de huit chambres avec grande terrasse. Conviendrait pour pensionnat. S'adresser Etude Brauen, notaire, Hôpital 7.

Saint-Jean 1908

A louer **rue du Temple-Neuf n° 5,** un appartement de 2 pièces, cuisine et dépendances, et **rue du Concert n° 6,** appartement de 3 à 4 pièces et dépendances. Eau, gaz, électricité, chauffage central, buanderie.

S'adresser au bureau de C.-E. Bovet, 4, rue du Musée. c.o.

A louer, pour avril ou époque à convenir, 3 logements de 4 et 5 pièces, chambres de bains, de bonne, confort moderne, situés entre les Sablons et la rue de la Côte. — Demander l'adresse du n° 676 au bureau de la Feuille d'Avis de Neuchâtel.

Belle villa à louer

Pour époque à convenir à louer aux portes de la ville, belle villa. 12 chambres confortables. Balcons, terrasse, véranda vitrée. Téléphone. Billard. Gaz, électricité, chauffage central. Chambre de bains. Vue étendue. jardin. Situation abritée de la bise. S'adresser Etude A.-N. Brauen, notaire, Hôpital n° 7.

A louer à **Gibraltar,** pour tout de suite, un petit logement d'une chambre et cuisine, pour le 5 mars un d'une chambre et cuisine et un de deux chambres et cuisine. S'adresser Clos-Brochet 7. c.o.

Quai des Alpes — Beaux-Arts

Pour 24 juin, appartements de 6 pièces confortables. S'adresser de 2 à 3 heures, Beaux-Arts 26, au 2me. c. o.

A louer ensemble ou séparément deux villas accolées, composées de 11 chambres chacune, vastes dépendances, eau, gaz, électricité, véranda, terrasse, jardin. Jouissance 24 juin. S'adresser Etude A.-Numa Brauen, Hôpital 7.

A louer, pour époque à convenir ou 24 juin 1908, rues du Seyon et Moulins, beau logement de quatre grandes chambres, au soleil, eau, gaz et dépendances d'usage; une chambre pourrait être louée tout de suite. Demander l'adresse du n° 604 au bureau de la Feuille d'Avis de Neuchâtel. c.o

A LOUER

dès 24 juin 1908:

6 chambres. Faubourg du Lac.
6 chambres. Orangerie.
5 chambres. Vieux-Châtel.
4-5 chambres. Colombière.
5 chambres. Quai du Mont-Blanc.
4 chambres. Evole.
4 chambres. Boine.

dès 24 mars 1908:

3 chambres. Grand'Rue.
2-3 chambres. Tertre.
3 chambres. Parcs.

S'adresser Etude Brauen, notaire, Hôpital 7.

A louer pour le 24 juin 1908 de beaux appartements de **3 et 4 chambres,** situés au-dessus de la **rue de la Côte. Confort moderne. Vue superbe. — Etude Petitpierre, notaire.** c.o.

A louer logement de deux chambres, cuisine et dépendances. S'adresser Neubourg 18, au 1er. c. o.

CHAMBRES

Jolie chambre à louer, au soleil, belle vue, Parcs 37. c.o.

Jolie chambre à louer. Oratoire 1, 2me.

Chambre meublée avec pension pour demoiselle.

Demander l'adresse du n° 759 au bureau de la Feuille d'Avis de Neuchâtel.

Jolie chambre meublée à louer au faubourg de la Gare 21, chez M. N. Roser.

Chambres meublée. Beaux-Arts n° 19, rez-de-chaussée. c.o.

Chambre avec balcon et pension soignée dans famille française. — Chauffage central, salle de bains, jardin, Vauseyon 7.

A louer jolie chambre meublée pour monsieur, 15 Bercles 3, rez-de-chaussée.

Chambre meublée, Ecluse 48, 3me étage, à gauche.

Belle chambre meublée, chauffable, rue Louis Favre 30, 1er.

Chambre à louer Rue Pourtalès 11, 4me.

Petite chambre meublée pour ouvrier tranquille. Faubourg du Lac 12, 3me étage.

Jolie chambre meublée. Lumière électrique. Ecluse 8, Le Gor.

Chambre et pension, 19, Beaux-Arts, 3me. c.o.

Jolie chambre à louer. Rez-de-chaussée, Rue Pourtalès 1. c.o.

Jolie chambre meublée avec pension, dans famille française, rue Coulon n° 2, rez-de-chaussée. c.o.

Jolie chambre meublée. Saint-Maurice 2, au 3me. c. o.

Jolies chambres meublées. Place-d'Armes 5, 1er, à gauche. co

Jolie chambre pour monsieur rangé. Chauffage central. Prix 22 francs. Rue Louis Favre 17. 2me.c.o.

LOCAT. DIVERSES

Atelier de peinture

avec dépendances à louer à l'Evole dès 24 juin. Etude N. Brauen, notaire, Hôpital 7.

A LOUER

Pour tout de suite

1 grand local pour magasin ou entrepôt à l'Evole;
2 belles chambres à l'Avenue de la gare;
2 chambres et cuisine au faubourg de l'Hôpital.

Pour le 24 mars

5 chambres, cuisine, jardin et dépendances à la Cité de l'Ouest.

Pour le 24 juin

1 magasin au centre de la ville.

S'adresser à **MM. James de Reynier & Cie.**

Fabrique à louer

A louer pour époque à convenir, en bloc ou séparément, les locaux occupés en ce moment par une fabrique de chapeaux (quartier de St-Nicolas). Cet immeuble conviendrait pour fabrique d'horlogerie ou tout autre industrie. Trois logements de 3 et 4 chambres dans la maison. — S'adresser Etude Brauen, notaire, Hôpital 7.

OFFRES

Brave jeune fille

demande place dans bonne famille, de préférence auprès d'enfants. — S'adresser à Ph. Koller, conducteur postal, Haltingerstrasse 6, Bâle.

PLACES

On demande tout de suite une

Jeune fille

propre et honnête pour un petit ménage. S'adresser rue du Seyon 8.

On demande tout de suite une

JEUNE FILLE

de 15 à 17 ans, aimant les enfants, pour aider au ménage. S'adresser à Mme veuve Pilloud, Place-Air, Yverdon.

On demande une

Jeune Fille

désirant apprendre la tenue du ménage. Petit gage tout de suite. Demander l'adresse du n° 758 au bureau de la Feuille d'Avis de Neuchâtel.

Bonne domestique

sachant cuire est demandée Beaux-Arts 22, au 2me étage.

On cherche une

JEUNE FILLE

ayant du service et aimant les enfants. S'adresser Evole 3, rez-de-chaussée.

On demande pour le printemps, **jeune fille** libéré de l'école, pour surveiller deux enfants et aider au ménage. Occasion d'apprendre l'allemand. Bon traitement. — S'adresser à A. Ris, menuiserie mécanique, Granges (Soleure).

On demande une

JEUNE FILLE

sachant faire tous les travaux d'un petit ménage soigné. Demander l'adresse du n° 756 au bureau de la Feuille d'Avis de Neuchâtel.

CUISINIÈRE

et femme de chambre

expérimentées sont demandés pour la campagne dans ménage soigné, avec enfants. Bons gages. — Offres avec références sérieuses sous chiffre R 37 N à l'agence **Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.**

EMPLOIS DIVERS

Jeune homme

ayant une bonne écriture pourrait entrer tout de suite à l'Etude Bonjour, notaire.

AVOCAT

Place pour un jeune homme dans une Etude de la ville. — Adresser les offres et conditions case postale 5670.

On demande un bon

DOMESTIQUE

sachant traire et travailler à la campagne, chez Alphonse Deschamps, Pierre-à-Bot-dessous.

On demande un bon

DOMESTIQUE

sachant soigner les chevaux ou les vaches. S'adresser chez M. François Troyon, Colombier.

Un jeune garçon de 16 ans, fort et intelligent, de la campagne, ayant suivi l'école secondaire et désirant apprendre la langue française, cherche pour le printemps prochain une place de

Volontaire

de préférence dans une maison de commerce. Quelques leçons sont désirées. S'adresser à Fritz Minder, Brunnhofweg 28, Berne.

Une demoiselle

de la ville, parlant les deux langues, ayant été plusieurs années dans un magasin de la place, pouvant servir dans tous les rayons, cherche place pour le 15 février. Certificats et références à disposition. Adresser offres à A. B. case 5829, ville.

Associé

Un industriel capable cherche associé. Apport 40,000 fr. Salaire 6000 fr. — Etude Brauen, notaire, Hôpital 7.

Pour travaux de ménage, on demande

une personne

pouvant disposer de 1 à 2 heures par jour et de quelques demi-journées. S'adresser Orangerie 6, 1er.

On cherche, pour une bonne famille de la Grèce, une

institutrice française

capable d'enseigner la peinture. Adresser les offres Beaux-Arts 22, rez-de-chaussée.

On demande tout de suite bon **ouvrier pâtissier** d'un certain âge. Bon gage assuré. Inutile de se présenter sans de bons certificats. Demander l'adresse du n° 739 au bureau de la Feuille d'Avis de Neuchâtel.

MODES

On cherche dans un chef-lieu de la Suisse centrale, une

réassujettie

Conditions favorables. — Adresser offres sous chiffre X. 240 Lz. à Haasenstein & Vogler, Lucerne.

APPRENTISSAGES

JARDINIER

On demande pour tout de suite ou époque à convenir, un jeune garçon fort et robuste comme apprenti jardinier. Bonne occasion d'apprendre l'allemand. S'adresser à Pierre Zaugg, Vernes 20, Colombier.

Serrurier

Un apprenti est demandé tout de suite Evole n° 6.

AVIS DIVERS

LEÇONS

français, anglais, piano. Rue Coulon 10, rez-de-chaussée.

Feuille d'Avis de Neuchâtel

SEULES

les annonces reçues dans la matinée (grandes annonces avant 11 heures) et le soir avant 3 heures, peuvent paraître le

LENDEMAIN

Bureau d'Avis: 1, rue du Temple-Neuf

Jeudi 13 février 1908

VENTE

ORGANISÉE PAR

l'Union cadette de Neuchâtel

AU

PROFIT DE L'AGENT ROMAND

Les dons sont reçus avec reconnaissance auprès de:

Mmes Henri Perregaux, pasteur, présidente,	Palais-Rougemont 12.
Maurice Guye, pasteur,	Avenue de la Gare 8.
Samuel de Perregaux,	Musée 5.
Georges Haldimann,	Faubourg de l'Hôpital 12.
Daniel Junod, pasteur,	Place Purry 4.
Jules Junod,	Louis Favre 7.
Mlles Amez-Droz,	Avenue de la Gare 8.
Alice Borel,	Faubourg du Château 17.
Yvonne Bovet,	Clos-Brochet 1.
Germaine Bürger,	Boine 16.
Marguerite Chatenay,	Trois-Portes 8.
Thérèse Du Pasquier,	Vieux-Châtel 1.
Louisa Fatton,	Parcs 83.
Alice Henriod,	Clos-Brochet 5.
Mina Jasinski,	Faubourg du Crêt 17.
Alice Mayor,	Evole 23.
Esther de Montmollin,	Evole 5.
Marguerite de Montmollin,	Clos-des-Auges 4.
Marguerite Morel,	Côte 75.
Elisa Prince,	Cassardes.
Fanny Renaud,	Côte 85.
Rose Holliger,	Grand'rue 2.
Elisabeth Jeanrenaud,	Palais 10
Lucie Racle,	Route de la Gare 23.

ATELIER

pour la fabrication des dentiers

A. BIRCHER

7, rue Saint-Maurice - NEUCHATEL - Rue Saint-Maurice, 7

Prix par dentier depuis 50 francs
Complet 90 francs (haut et bas)
Remontage de dentiers
Réparations depuis 2 fr. — Travaux soignés.

Avis aux Entrepreneurs et Architectes

Ouverture d'une carrière à Corcelles

Belle pierre jaune

Prix du char de pierre. . . . . » 2.30

Adresser les offres écrites sous chiffres M. P. 740 au bureau de la Feuille d'Avis de Neuchâtel.

Avis aux porteurs d'obligations 4 et 4 1/2 %

de la

Grande Brasserie de Neuchâtel

Ensuite du rachat de la Grande Brasserie de Neuchâtel S. A. par la Brasserie du Cardinal à Fribourg S. A., cette dernière société dénonce aux porteurs d'obligations 4 % de la Grande Brasserie de Neuchâtel emprunt 1895 de **1000 fr.,** jouissance 1er août dernier, le remboursement de leurs obligations au pair pour le 1er août 1908. Toutefois les porteurs de ces obligations auront le droit de les convertir dès maintenant contre des obligations hypothécaires 4 ½ % de la Brasserie du Cardinal à Fribourg de **500 fr.** chacune, jouissance du 1er août dernier, avec hypothèque spéciale sur les immeubles de Neuchâtel, comme suit:

1 obligation 4 % Grande Brasserie de 1000 fr. sera échangée contre 2 obligations 4 ½ % Brasserie du Cardinal de 500 fr., et le porteur touchera le 1er février 1908 un intérêt de 22 fr. 50 au lieu de 20 fr.

Obligations 4 1/2 % 2me hypothèque de la Grande Brasserie de Neuchâtel de 1000 fr. Jouissance 1er octobre dernier.

Les porteurs de ces obligations sont également informés que leurs obligations sont dénoncées remboursables **le 1er avril 1908** avec faculté de les convertir contre des obligations hypothécaires 4 ½ % de la Brasserie du Cardinal à Fribourg, de 500 fr., jouissance 1er février prochain comme suit:

1 obligation 4 ½ % Grande Brasserie de 1000 fr., jouissance 1er octobre dernier, sera échangée contre

2 obligations 4 ½ % hypothécaires Brasserie du Cardinal de 500 fr., jouissance 1er février 1908 plus prorata d'intérêt payé d'avance du 1er octobre 1907 au 1er février 1908, **4 mois à 4 1/2 % = 15 fr.**

L'échange des deux catégories d'obligations ci-dessus de la Grande Brasserie se fera sans frais pour le porteur dès le 15 janvier courant au 25 février prochain chez MM. **Berthoud & Cie,** banquiers, à **Neuchâtel.**

Neuchâtel et Fribourg, le 10 janvier 1908. H 2101 N

Brasserie du Cardinal.

IMPRIMERIE — Téléphone 207

DE LA

Feuille d'Avis de Neuchâtel

WOLFRATH & SPERLÉ

NEUCHATEL *Rue du Temple-Neuf, 1 et Rue du Concert, 6*

TRAVAUX EN TOUS GENRES:

Rapports. Journaux. Brochures. Circulaires. Cartes de visite. Cartes d'adresse. Lettres de mariage. En-têtes de lettres.

Registres. Chèques. Traites. Memorandums. Factures. Catalogues. Programmes. Affiches. Prix courants. Lettres de faire-part.

TRAVAUX EN COULEURS

Impression de clichés en noir et en couleurs.

Cartes postales illustrées.

---

20 FEUILLETON DE LA FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

Sous la bannière du Lion-Rouge

PAR

F.-K. SCRIBNER

Adaptation de Pierre LUGUET

Dudley demanda plus tard pardon à Dieu d'avoir touché la main du comte, et de ne l'avoir pas, séance tenante, abattu d'un coup de poignard. Les deux hommes se séparèrent avec les apparences de l'amitié. L'officier se rendit au pied de la tour, et la reine, accompagnée de lady Maude, l'y rejoignit bientôt. Les deux femmes étaient enveloppées de la tête aux pieds dans de larges manteaux.

Dudley avait commandé un bas officier pour s'occuper de la voiture, et pour faire le trajet auprès du cocher. Tout était donc prêt. Il fit monter les deux dames, et monta lui-même.

L'équipage gravit la colline, tourna sur la gauche avant d'atteindre le château, et s'arrêta devant une maison d'apparence assez sombre.

— Voici Kirk of Field, Madame, dit Dudley en sautant sur le chemin.

Pendant la route, assez brève d'ailleurs, la reine n'avait point parlé, non plus que miss Duncan, mais en mettant pied à terre elle se tourna vers l'officier.

— Seigneur Dudley, dit-elle, le prince consort est malade dans cette maison, où cinq serviteurs se tiennent autour de lui. Je vais vous laisser dans l'antichambre avec lady Maude, et vous m'y attendrez tous deux.

Bothwell avait ordonné au jeune homme d'être présent à l'entretien que la reine allait avoir avec son mari; Marie d'Ecosse en décidait autrement; c'est à elle qu'il choisit d'obéir. Il suivit la reine, accompagné de miss Duncan, à travers un hall assez pauvrement éclairé, jusqu'à ce qu'elle frappât à une porte. Cette porte fut ouverte par William Taylor, valet de chambre particulier du prince consort.

— Milord est-il éveillé? demanda Marie d'Ecosse.

Evidemment sa visite était attendue, car le serviteur ne laissa voir aucune surprise en l'apercevant. Il conduisit les trois nouveaux arrivants dans une pièce richement meublée, derrière laquelle se trouvait la chambre à coucher de lord Darnley. La reine seule passa dans cette chambre, et Dudley, lady Maude et Taylor demeurèrent dans la précédente.

L'officier s'attendait à entendre monter le diapason des voix et à surprendre une querelle entre les deux époux; mais au fond de son cœur il n'éprouvait aucune crainte pour la vie de la souveraine. Le prince était envieux et faible de caractère; ce n'était cependant pas un assassin. Le comte de Bothwell le détestait et, c'est pourquoi il avait cherché à remplir l'esprit de Dudley de soupçons sinistres. Et à cette heure, l'Anglais se sentait plus disposé à servir Darnley que Bothwell.

La reine demeura une demi-heure à peu près en compagnie de son époux, et aucun mot de leur conversation ne traversa la porte. Si Taylor n'avait pas été là, espionnant, Dudley aurait probablement profité de ce temps pour dire à lady Maude des choses très intéressantes, et qu'il avait au bord des lèvres.

Mais Marie d'Ecosse reparut et ordonna au valet de chambre de retourner auprès de son maître. Elle traversa ensuite la maison, silencieuse comme lors de sa venue, et Dudley se hâta pour lui tenir ouverte la porte du carrosse. La reine s'assit, et lady Maude auprès d'elle. Mais au moment où l'officier allait monter à son tour, elle l'arrêta du geste, et dit:

— J'ai oublié mes gants, seigneur Dudley; voulez-vous dire à Taylor de me les rapporter?

L'officier se mit à courir, dans l'intention de ne pas faire attendre la reine (car la voiture s'était arrêtée à une dizaine de mètres de la porte d'entrée). Mais il trouva cette porte déjà fermée, et personne ne répondit aux coups qu'il y frappa.

Et il allait faire plus de bruit, dans son impatience à laisser la reine attendre, lorsqu'il lui vint à l'idée qu'il pouvait ainsi troubler le prince malade, et déplaire à Sa Majesté. En outre, il songea qu'il devait exister à la maison une entrée latérale ou une porte arrière, et il décida de la chercher, de façon à entrer sans déranger lord Darnley.

Il prit sa course autour du bâtiment, passant dans une sorte d'allée fermée d'une part par la maison et de l'autre par un haut mur de pierre. Sur le côté de Kirk of Field il ne rencontra pas d'ouverture, mais à l'arrière se trouvait un escalier commençant au sol et conduisant à la muraille.

L'obscurité de la nuit n'était pas absolument complète, et Dudley pouvait distinguer les objets qui se trouvaient autour de lui; c'est ainsi qu'il découvrit quinze ou vingt marches montant vers la maison.

Et il avait mis le pied sur la dernière de ces marches, lorsqu'il entendit le claquement d'un fouet et le bruit de roues sur le sol. C'était la voiture royale, et Marie d'Ecosse, lasse d'attendre, avait ordonné le retour vers Holyrood. Dudley sentit quelque mauvaise humeur d'être laissé en arrière avec aussi peu de cérémonie, au moment même où il servait la reine. Il secoua brutalement la rampe de l'escalier, se demandant s'il allait poursuivre, ou revenir à pied au palais, sans plus s'occuper des gants. Et comme il se détournait, une lourde main se posa sur son épaule, et une voix rude lui demanda ce qu'il faisait en cet endroit, à pareille heure?

— C'est mon affaire! répondit l'officier dont ce nouvel incident augmentait la colère.

Il croyait à la présence d'un gardien de nuit ayant espionné ses mouvements. Et tout en parlant il sautait de côté et se débarrassait de l'étreinte de l'inconnu.

Mais ce n'était pas le «watchman» à qui il avait affaire; c'était un rude gaillard couvert de vêtements grossiers, qui portait une lanterne assez étrange: une boîte de métal percée de trous par où s'échappaient les rayons lumineux.

Dudley mit l'épée à la main et recula d'un pas, pour avoir l'aisance de ses mouvements. Il s'attendait à voir l'autre l'imiter, car lui aussi portait une arme, mais le contraire se produisit. L'homme n'eut pas plus tôt vu la lame nue qu'il lâcha sa lanterne, tourna le dos, et s'enfuit si rapidement qu'il était hors de vue avant que l'officier eût pu revenir de son étonnement.

Il resta quelques instants immobile, regardant sans penser dans la direction où ce singulier veilleur avait disparu. Puis il remit son épée au fourreau et marcha dans le passage. Les gants de la reine demeureraient où ils étaient jusqu'au lendemain; Dudley avait assez de Kirk of Field.

Et le jeune homme se hâtait vers Holyrood, dans l'intention de présenter ses excuses à la reine; il réfléchissait à l'étrange rencontre qu'il venait de faire, lorsqu'un bruit de pas lui fit dresser l'oreille et l'incita à s'arrêter.

Surpris de trouver autant de monde, à une pareille heure, autour de la maison habitée par lord Darnley, Dudley s'appuya contre le mur et attendit.

XIII

Comment un gentilhomme changea ses beaux vêtements pour une veste de toile

Lorsque le bruit des pas s'approcha, Dudley put se rendre compte qu'il ne s'agissait pas d'un seul promeneur, mais de trois ou quatre. Et quelques instants plus tard, il distinguait leurs voix. Puis, quatre ombres passèrent devant lui dans l'obscurité, si près qu'en étendant le bras il aurait pu les toucher.

La curiosité du jeune homme était puissamment éveillée; il se demandait si ces étranges noctambules avaient quelque chose à voir avec l'individu qui, quelques secondes auparavant, abandonnait sa lanterne; il aurait voulu savoir ce qu'ils faisaient sous les murs de Kirk of Field. Il les laissa marcher pendant une vingtaine de mètres, et se mit à les suivre adroitement, décidé à résoudre le problème que cachait cette expédition nocturne.

A l'arrière de la maison habitée par le prince consort se trouvait un assez grand jardin, près du mur duquel passait l'allée où se trouvait Dudley. Les quatre mystérieux inconnus y entrèrent, le traversèrent, et s'arrêtèrent au mur du fond, non loin du bâtiment. L'officier s'approcha d'eux en usant de précautions méticuleuses, et vint si près qu'il pouvait entendre le moindre mouvement des quatre compagnons.

— Maître Pâris m'a assuré que tout était prêt; mais pourquoi n'est-il pas là?

Ces paroles avaient été prononcées dans les ténèbres, par une voix qui fit tressaillir Dudley.

— Je ne sais pas, car il est ordinairement ponctuel, répondit une autre voix.

— Le fou a hésité au dernier moment ou s'est endormi, reprit le premier interlocuteur. Mais je ne le tiens pas quitte, et il aura affaire à moi. Etes-vous bien sûr, Hay, que la reine soit partie?

— Je l'ai vue rentrer à Holyrood, répondit un troisième personnage.

— Alors, à l'œuvre, avec ou sans Pâris. Il fait calme ici comme dans un tombeau, mais ce ne sera probablement pas la même chose tout à l'heure.

— Peut-être, suggéra le quatrième individu, qui n'avait pas encore parlé, Pâris est-il déjà dans la chambre gardant la poudre. Si Votre Seigneurie...

— Chut!... murmura la voix qui faisait tressaillir Dudley. Tu vas réveiller milord Darnley, avec ta voix de trompette.

L'homme grogna quelque chose et tous quatre se remirent à traverser le jardin pour gagner la maison. La curiosité de l'officier anglais était poussée au dernier point par ce qu'il venait d'entendre. Il comprenait qu'il s'agissait de quelque chose de plus grave qu'un vol ou qu'un acte de brigandage quelconque. Et le chef de cette expédition sinistre n'était autre que le comte de Bothwell, Haut Amiral d'Ecosse.

Marchant à quelque distance, et prenant toutes précautions pour n'être pas entendu, Dudley suivit et vit les quatre hommes arriver à l'escalier montant à la façade arrière de la maison. Ils s'y engagèrent et disparurent bientôt. Alors l'officier s'y élança derrière eux, bien que les marches craquassent et qu'il courût le risque d'être découvert.

Mais lorsqu'il eut atteint la porte et l'eut poussée doucement, il se trouva dans une antichambre sombre et absolument déserte. L'épée nue à la main, car il était résolu à frapper quiconque se présenterait devant lui, il entra dans ce hall et s'y avança en cherchant son chemin contre le mur. Il arriva devant une porte, et des murmures qu'il entendit alors lui apprirent que les conspirateurs se trouvaient derrière.

— Tout va bien, disait l'un d'eux; il y a ici largement de quoi envoyer au ciel milord Darnley.

— Tais-toi, répondit rudement le comte de Bothwell. Tu vas éveiller toute la maison, avec ton bavardage. La mèche est-elle prête, maître Hay?

(A suivre.)

Reproduction autorisée pour les journaux ayant un traité avec la Société des Gens de Lettres.

Allianz-Evangelisationsversammlungen

VON

Prediger F. BINDE, Mitarbeiter von L. Henrichs

vom 20. bis 26. Januar

PROGRAMM

Dienstag den 21. Januar, Ab. 8 Uhr - im Conferenzsaal

Wie enthüllt sich uns das Geheimnis der Person Jesu?

Mittwoch den 22. Januar, Ab. 8 Uhr in der unteren Kirche (Temple du Bas)

Was ist wahre Freiheit?

Donnerstag den 23. Januar, Ab. 8 Uhr in der unteren Kirche (Temple du Bas)

Im Namen des Gesetzes!

Freitag den 24. Januar, Ab. 8 Uhr - Temple du Bas

Wonach lohnt es sich zu ringen?

Samstag den 25. Januar, Ab. 8 Uhr - Temple du Bas

Eine notwendige Operation

Sonntag den 26. Januar, Nachm, 3 Uhr - im Conferenzsaal

Zu spätes Suchen, vergebliches Suchen

Sonntag den 26. Januar, Ab. 8 Uhr in der unteren Kirche (Temple du Bas)

Unentrinnbar!

Allfällige Ænderungen der Themata vorbehalten.

Vom Dienstag, dem 21. bis und mit Samstag dem 25. finden je Nachmittags 3 Uhr im mittleren Conferenzsaal Bibelstunden statt.

Komme und siehe (Joh. 1, 46).

Ecoles du Dimanche

Le comité des Ecoles du Dimanche prie instamment les amis de cette œuvre de faire bon accueil au collecteur afin de lui permettre de couvrir les dépenses qui s'élèvent à plus de 2000 francs.

Deutsche Kirchgemeinde Neuenburg.

Veranlasst durch einige, am Besuche des gestrigen Gottesdienstes verhinderte Kirchengenossen, welche sich infolgedessen an der veranstalteten Kollekte für die neugegründete Centralkasse der neuenburgischen Landeskirche nicht beteiligen konnten, nachträglich aber doch ihr Schärflein dazu beitragen wollten, machen wir hiemit bekannt, **dass der Kirchenkassier Herr O. Bohnenblust, Evole 19, bis zum 27. dies gerne auch noch weitere Gaben dankbarst entgegennehmen wird.**

NEUENBURG, den 20. Januar 1908.

Der Kirchenvorstand.

Monsieur Rodolphe ISCH et ses enfants, ainsi que les familles CHABLOZ et ISCH remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné tant de sympathie pendant les jours de deuil qu'ils viennent de traverser.

Neuchâtel, 21 janvier 1908.

La famille de Monsieur Ulysse ROBERT remercie bien sincèrement toutes les personnes qui lui ont témoigné tant de sympathie à l'occasion du deuil qui vient de la frapper.

La FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL, hors de ville, 10 fr. par an.

ETAT-CIVIL DE NEUCHATEL

Promesses de mariage

Léopold-Joseph Roncoroni, maçon, Italien, et Charlotte Muller, chocolatière, Argovienne, tous deux à Neuchâtel.

Johann-Abraham Gugger, employé C. F. F., Bernois, à La Coudre, et Wilhelmine Frommer, repasseuse, Badoise, à Neuchâtel.

Mariages célébrés

18. Emile-Auguste Guillod, maître tapissier, Fribourgeois, et Juliette-Rachel Dubois, couturière, Neuchâteloise.

18. Jean-Frédéric Moser, gazier, Bernois, et Octavie-Amélia Sunier, Bernoise.

18. Louis Simonetti, maçon, Italien, et Pauline-Elisabeth Gorla née Kissling, ménagère, Italienne.

Naissance

19. Hélène, à Ulrich Senn, comptable, et à Héléna née Herzog.

Décès

18. Rosalie née Lebrec, épouse de Auguste-Ghislain Piétrons, Belge, née le 24 juillet 1878.

18. Maurice-Alfred, fils de Victor-Albert Sauser, et de Sophie-Louise née Rohrer, Bernois, né le 8 décembre 1907.

ETAT-CIVIL DE LA BEROCHE

Décembre 1907

Mariage

Edouard-Henri Cornu, employé C. F. F. Neuchâtelois, à Neuchâtel, et Elisa Porret, Neuchâteloise, à Saint-Aubin.

Naissances

1er. Blanche-Marguerite, à Charles-Eugène Robert, mécanicien, et à Marguerite née Borioli, à Saint-Aubin.

2. Antoinette, à Charles-Ariste Risold, mécanicien, et à Antoinette née Baillods, à Chez-le-Bart.

10. Antoinette-Blanche-Isabelle, à Robert-Maurice Guinchard, horloger, et à Fanny-Adèle née Maret, à Gorgier.

11. Albert-Alfred, à Virgile Cornu, agriculteur, et à Lina née Werthmüller, à Derrière-Moulin.

12. Marie-Elisa, à Edouard-Henri Cornu, employé C. F. F., et à Elisa née Porret, à Saint-Aubin.

15. Etienne-Jean, à Benjamin Chappuis, vigneron, et à Albertine-Elisa, née Guillaume, à Sauges.

17. Claudine-Sophie, à Charles-Edouard Jacot-Descombes, agriculteur, et à Blanche-Pauline née Jacot, à Saint-Aubin.

18. Thérèse-Louise, à François-Henri Scuri, maçon, et à Louisa-Emma née Jeanmonod, à Fresens.

20. Enfant du sexe masculin, né-mort, à Ernest Rognon, agriculteur, et à Olga née Zürcher, à Sauges.

Décès

7. Henriette-Charlotte née Colomb, épouse en secondes noces de Charles-Henri Pierrehumbert, Neuchâteloise, à Saint-Aubin, née le 25 mai 1846.

30. Louis Porret, agriculteur, veuf de Marie née Porret, Neuchâtelois, à Fresens, né le 4 octobre 1835.

POLITIQUE

Allemagne

La Diète prussienne a adopté samedi, en troisième et dernière lecture, le projet de loi sur l'expropriation polonaise. La majorité a donc liquidé en deux séances cette loi qui constitue l'expression la plus excessive d'une politique de violence sans scrupules. La loi pour devenir définitive n'a plus maintenant qu'à passer par la Chambre des seigneurs de Prusse, qui tout en éprouvant des répugnances pour le principe des expropriations parait aussi devoir la voter, sous le prétexte que c'est un pis-aller qu'il faut subir faute d'avoir trouvé mieux.

L'adoption de cette loi fait dire à la « Gazette de Francfort »:

Encore plus repoussant que cette politique antilégale nous paraissent les tentatives faites pour nier. Il s'agit ici d'une violation des principes du droit le plus important; du remplacement du droit par la force et d'une législation qui détruit la constitution et qui, en fait, n'a pas de valeur légale. Aussi tous ceux qui voient dans le maintien du droit le fondement le plus sérieux de la vie d'une nation doivent-ils combattre jusqu'à l'extrême contre une semblable loi qui n'est, dans ses conséquences, ni plus ni moins que la ruine de la légalité.

La «Gazette de Francfort» retrace ensuite l'histoire des mesures d'exception dont la Pologne a été l'objet: la loi de colonisation de 1886, puis les nouveaux articles plus sévères de cette loi en 1904. Et le journal allemand continue:

Que l'on accepte ou non l'idée du danger polonais, que l'on condamne plus ou moins l'agitation polonaise, on ne doit jamais trouver là dedans un motif de briser les garanties légales les plus importantes. On n'a pas encore de preuves que les Polonais ont agi contre l'Etat prussien; quant à l'agitation, des fautes ont été commises des deux côtés, dans les deux camps.

Des deux côtés, il y a excitation et boycottage. Combien sont mesquines toutes ces tentatives de justification!

Ainsi, parce que les Polonais ne veulent pas se laisser chasser de bonne volonté, on a le droit d'employer contre eux tous les moyens violents?... Joli principe de droit pour un gouvernement!

La «Gazette de Francfort» fait remarquer, à la fin de son article, combien le prestige de l'Allemagne souffrira à l'étranger de cette politique de haine; elle rappelle les réponses faites à l'appel de Sienkiewicz, entre autres celle de Frédéric Passy. Elle termine en appelant l'attention sur les Allemands établis à l'étranger, par exemple dans les provinces baltiques, où l'on n'aurait plus le droit de s'élever contre des représailles possibles.

«Il est encore temps, dit-elle, de faire demi-tour et de reprendre la route du droit et de la civilisation: si on ne le fait pas de suite, les dommages seront irréparables».

Royaume-Uni

M. Asquith, chancelier de l'Echiquier, et sir Edward Grey, ministre des affaires étrangères, prononçaient le même jour, la semaine dernière, deux discours qui posaient très nettement par avance les deux points essentiels de la prochaine session.

«Pour la réforme si importante que nous préparons, disait le premier, la loi sur les retraites ouvrières, il nous faudra de l'argent, beaucoup d'argent! » « Si, remarquait le second, les autres Etats accroissent de la sorte leur budget naval, nous serons bien obligés d'accroître le nôtre. Il nous faudra, pour la marine, beaucoup d'argent!»

Or, comme cette double augmentation de défenses ne pourrait s'équilibrer que par une augmentation considérable des impôts, et que tous, conservateurs, libéraux et socialistes, paraissent unanimes à ne pas vouloir augmenter les impôts, il s'ensuit qu'il est nécessaire de faire un choix: ou bien on construira plus de cuirassés, ou bien on dotera les ouvriers de leurs retraites. Mais il est bien difficile, presque impossible qu'on réalise les deux choses à la fois.

On prévoit dès maintenant que les retraites ouvrières seront sacrifiées au budget de la marine.

Maroc

On télégraphie de Tanger au «Times», en date du 19 janvier:

Moulaï Hafid a été proclamé sultan à Mesquinez. Les tribus berbères et celles du voisinage suivent l'exemple de la capitale et ont déjà reconnu le nouveau sultan.

Le Domaine de la Couronne

Un obstacle à l'annexion du Congo

Le projet d'annexion du Congo par la Belgique a subi un grave accroc, non point du fait de la mort du premier ministre, puisque M. de Trooz a été remplacé par M. Schollaert, qui représente exactement la même tendance, mais par suite de l'opposition résolue de la gauche libérale. Le 18 décembre, en effet, ce groupe politique décidait à l'unanimité de maintenir pour la Belgique le droit de reprise « sans conditions ». Or le projet d'annexion cher au roi et à ses ministres stipule certaines réserves. C'est autour de ces réserves et surtout de la plus importante de toutes, le Domaine de la Couronne, que pivote tout le débat. Il convient donc de se demander: Qu'est-ce que le Domaine de la Couronne?

Le Domaine de la Couronne a été créé par un décret du 8 mars 1896, et ce décret resta secret jusqu'en 1902; dans le courant de cette année parut au « Bulletin officiel » un extrait qui révéla au monde l'existence d'une possession réservée, grande comme la moitié de la France ou dix fois la Belgique, et formant un sixième de l'Etat indépendant du Congo.

Elle comprend: 1. Toutes les terres vacantes situées dans le bassin du lac Léopold II, de la rivière Lukénié, du bassin de la Bussira Momboyo. Sa superficie équivaut à plus du quart de la zone caoutchoutière. 2. Six mines non exploitées actuellement et qui seront délimitées ultérieurement. 3. Tous biens et valeurs qui écherront au Domaine à titre gratuit ou onéreux. Personne civile, le Domaine est administré par trois membres désignés par le roi souverain, qui fixe leurs émoluments.

Quelles sont les ressources de cet immense « domaine »? Cela aussi resta longtemps un mystère, car les précautions les plus minutieuses ont été prises par l'Etat congolais pour éviter toute indiscrétion à ce sujet. M. Cattier, professeur de droit à l'Université de Bruxelles, a essayé de percer ce voile dans son beau livre.[1] Il serait trop long d'exposer les procédés d'évaluation auxquels M. Cattier a dû recourir. Contentons-nous d'indiquer ses résultats. Le Domaine de la Couronne aurait encaissé, de 1896 à 1905, plus de 70 à 80 millions de francs... «non inscrits au budget de l'Etat». Dans le débat parlementaire qui suivit ces révélations, le ministre belge fut incapable de nier, chiffres en mains, le bien-fondé des calculs de M. Cattier.

* * *

Avant de se demander: Où va l'argent? il convient d'examiner comment ces énormes revenus, non pas publics puisqu'ils sont hors budget, sont obtenus. Le mystère qui a enveloppé et la création du Domaine et le chiffre des recettes trahit ce que l'on avait quelque honte d'avouer, que l'exploitation était conduite par le travail forcé, dissimulé, bien entendu, sous le nom de «prestations» ou d'«impôt en nature ». Aussi bien, les révélations, quoique tardives, finirent-elles par arriver, et l'on apprit des choses édifiantes.

Des missionnaires anglais, remontant le fleuve Rouki pour pénétrer dans l'intérieur, sur la foi de l'article 6 de l'acte de Berlin, qui assure une protection spéciale aux missionnaires, apprirent à leurs dépens qu'il pesait un formidable interdit sur cette mystérieuse région. Trente fusils braqués sur eux les empêchèrent d'entrer en rapports avec les indigènes et les obligèrent à réintégrer leurs canots pour redescendre le fleuve au plus vite.

Quatre ans après cette infructueuse tentative, il fut donné au consul anglais Casement de pouvoir s'entretenir avec des fugitifs de ce domaine mystérieux et d'apprendre de leurs bouches à quels traitements ils avaient été soumis. A la même époque, un missionnaire anglais, M. Scrivener, seul et à pied, traversa, sur un espace de 240 kilomètres, une section du Domaine de la Couronne, et la trouva désolée et dépeuplée. Un an et demi après, un Américain, le Rév. Joseph Clark, et sa femme, qui pendant des années avaient résidé à Ikoko, à la lisière du Domaine de la Couronne, pouvaient témoigner devant la commission d'enquête. Rappelons que parmi les enquêteurs se trouvait notre compatriote, M. de Schumacher, de Lucerne. Les procès-verbaux des dépositions, contrairement à ce qui avait été promis, ne furent pas publiés. Heureusement M. Clark avait écrit à des amis américains ou autres des lettres qui forment un précieux journal de ce qu'il a vu et entendu. M. Cassie Murdoch, missionnaire baptiste en résidence à Bolobo, a poussé, lui aussi, une reconnaissance de 700 kilomètres dans le Domaine de la Couronne.

A quoi servent les fonds secrets de ce domaine réservé? M. Cattier, l'impitoyable dialecticien, va nous répondre. Là, encore, silence et mystère. « Le « Bulletin officiel », dit M. Cattier, ne fournit absolument aucun renseignement au sujet de l'affectation des revenus du Domaine. On s'est abstenu soigneusement d'indiquer le but que le souverain a poursuivi par sa création». Cependant, lorsqu'il ne fut plus possible de se taire, M. de Smet de Nayer, chef du cabinet belge, disait à la Chambre, le 3 juillet 1903, que ces fonds étaient destinés à établir ou à encourager des écoles coloniales ou des institutions scientifiques, de rassembler ou d'entretenir des collections, de créer, en un mot, des établissements d'utilité matérielle, intellectuelle ou morale (sic).

M. Cattier dresse, d'après des renseignements qui lui ont été fournis, une liste des immeubles achetés au nom de cette « personne civile » appelée le Domaine de la Couronne. Cette liste ne porte que sur les arrondissements de Bruxelles et d'Ostende et contient la désignation de cent quinze immeubles. Le même auteur croit que la plupart de ces acquisitions ont été faites pour faciliter les travaux d'embellissement de Bruxelles et d'Ostende. Mais il ajoute: « Toutes n'ont pas ce caractère. La question mériterait d'être étudiée de près».

Il est probable, continue-t-il, que les revenus du Domaine ont été en outre appliqués aux dépenses somptuaires suivantes: 1. Réfection du palais de Laeken sur un plan grandiose, coût: 30 millions; 2. Construction de l'Arcade du Cinquantenaire à Bruxelles, coût: 5 millions; 3. Contribution à la construction de l'Ecole coloniale à Tervueren.

En dehors de ces dépenses somptuaires, les revenus du Domaine sont employés à assurer l'Etat indépendant, attaqué depuis plusieurs années, des appuis dans la presse. Voici les principales œuvres créées dans ce but: 1. Bureau de la presse. Il a son siège dans les bureaux du gouvernement central à Bruxelles. Il a d'abord été dirigé par un juge belge mis à la disposition de l'Etat du Congo par le gouvernement belge. M. Pierre Mille nous dit même son nom[1]. C'est le bureau de la presse qui rédige la plupart des articles qui paraissent dans les journaux amis de l'Etat indépendant. 2. Subsides aux journalistes. 3. Publication de périodiques destinés à soutenir l'Etat contre ses détracteurs.

Il y a bien d'autres choses encore, mais il faut se borner.

* * *

Voilà, très en gros, de quoi donner une idée de ce qu'est ce « Domaine de la Couronne » que le roi Léopold entend se réserver même après l'annexion du Congo par la Belgique. Mais comme nombre d'orateurs ont répété aux Chambres que c'était «une erreur du roi», ou encore une institution «contraire au droit public belge », il fallait justifier cette réserve. C'est alors qu'on fit sonner très haut le mot de fondation. On dit: le Domaine de la Couronne est une fondation, ce qui signifie, en termes de droit, un fonds légué pour une œuvre pieuse ou charitable, ou louable, d'une façon quelconque. Or, on n'a pas le droit, dans un transfert de propriété, de toucher aux fondations; par conséquent, dans le vaste transfert que l'on projette, il faut laisser intacte la Fondation du Domaine de la Couronne.

Mais, pour géniale que soit cette trouvaille, il est des Belges qui ne la veulent point admettre.

En outre, la situation a été compliquée par un fait nouveau.

En octobre, alors que la question de la reprise était sérieusement posée et que les négociations étaient engagées, on apprit qu'un décret royal venait de concéder à une société dite «Société du lac Léopold II» des pouvoirs quasi souverains, avec la possession de tous les produits commerçables du Domaine de la Couronne. Les membres de cette compagnie sont tout d'abord et naturellement le roi, le baron Goffinet, intendant de la liste civile, un financier, un juriste et un personnage mystérieux dont l'identité n'a pas encore été publiquement établie. La presse indépendante n'a pas caché que de tels actes ne sauraient engager la Belgique.

L'affaire en est là. Un principe généralement admis veut que les ressources publiques d'une colonie soient intégralement affectées aux besoins de la colonie même. L'Espagne a payé de la perte de Cuba la violation de ce principe. Le vaste détournement de fonds congolais dans les caisses du Domaine de la Couronne en est une violation non moins grave. Ces fonds, dit M. Cattier, appliqués au Congo lui-même, auraient facilité des réformes administratives reconnues nécessaires, permis d'appliquer le régime des impôts avec humanité, assuré la réalisation d'importants travaux publics au Congo... Ils ont été affectés à des travaux somptuaires en Belgique, à des achats de consciences, à de louches et obscurs marchés. Le vote de la gauche libérale indique que l'opinion belge commence à se révolter. Quant à l'opinion européenne, elle ne saurait tolérer une institution qui constitue une violation flagrante de l'acte de Berlin.

RENÉ CLAPARÈDE.

[1] «Etude sur la situation de l'Etat indépendant du Congo». Bruxelles et Paris, 1906.

[1] Pierre Mille. «Le Congo léopoldien devant la Chambre belge», p. 61. (Cahier de la quinzaine.)

ETRANGER

Nouvelle ordonnance. — Le correspondant du « Matin » à Rome assure que le pape vient de prescrire pour les membres du clergé que les employés domestiques du sexe féminin ne cohabitent plus avec eux.

Après l'affaire Druce. — Mlle Robinson, l'un des témoins dans l'affaire Druce, a été arrêtée sous l'inculpation de parjure. C'est elle qui avait prétendu avoir été le secrétaire de la double personnalité Portland-Druce et avait affirmé posséder un journal manuscrit de ses souvenirs.

Un sous-marin austro-hongrois. — Le correspondant du « Standard » dit que l'on a montré à Pola, aux membres des délégations, le premier sous-marin construit pour la marine autrichienne et qui jusqu'ici a été jalousement soustrait aux indiscrétions du public. Ce bâtiment mesure, dit le «Standard», 33 mètres de long sur 3m. 3 de largeur moyenne. Il peut rester sous l'eau douze heures consécutives et plonger à une profondeur de 50 mètres. Le sous-marin est actionné par des moteurs à gazoléine lorsqu'il navigue à la surface, et par des accumulateurs quand il est en plongée. Cinq bâtiments du même type sont actuellement en construction. Chacun d'eux revient à un million de couronnes environ.

Stœssel et Smirnoff. — Au cours des débats du procès Stœssel, le général Smirnoff et le général Stœssel se sont injuriés. Le général Smirnoff prétendait que la seule besogne du général Stœssel à Port-Arthur avait été de rédiger des ordres « lyriques » et de négocier la reddition de la place. L'accusé a crié «Menteur!»

On veut faire sauter l'Armada. — La police de Rio-de-Janeiro a découvert un complot anarchiste ayant pour but de détruire une partie de la flotte américaine. Les chefs de ce parti sont à Rio et à Petropolis, mais les anarchistes ont aussi des associés à San-Paulo et dans deux autres localités.

Une note officielle dit qu'avant l'arrivée de la flotte, le Brésil a été avisé par divers cabinets que des anarchistes de nationalité différente se proposaient de faire sauter un ou plusieurs navires américains. La police a pris des mesures pour prévenir tout attentat.

SUISSE

Militaire. — Le lieutenant-colonel Quinclet, dans la « Gazette de Lausanne » résume ainsi les avantages du nouveau règlement:

Dans l'instruction individuelle. — 1. Un nombre plus restreint des mouvements réglementaires, ce qui permet au soldat de se mettre plus facilement et rapidement dans la tête ce qui lui est nécessaire pour se servir avantageusement de son arme, se mouvoir dans le terrain et agir éventuellement sans ordres et sans directions.

2. Une seule et unique manière de charger.

3. Un seul et unique genre de feu.

Dans l'instruction de la section, de la compagnie et du bataillon. — 1. La suppression de beaucoup de commandements remplacés par des ordres et des procédés plus simples pour la conduite de ces unités.

Dans le chapitre du combat. — 1. Le principe de ne plus admettre que l'infanterie combat seule et de l'isoler des autres armes. Le règlement fait bien ressortir l'importance de la liaison des trois armes et il subordonne à ce principe les directions données à l'infanterie.

2. Des prescriptions beaucoup plus complètes permettant aux chefs d'appliquer les principes admis d'une façon appropriée aux circonstances.

Avec l'instruction pour le service en campagne et l'instruction pour le tir, le nouveau règlement permettra d'instruire le soldat d'une façon, non seulement plus simple et plus pratique, mais aussi plus intéressante et plus appropriée aux besoins et aux conditions de la guerre actuelle.

SOLEURE. — Lundi matin est décédé à Soleure, à l'âge de 62 ans, M. Joseph-François Hænggi, membre du gouvernement soleurois et député au Conseil national.

ZURICH. — Un mécanicien neuchâtelois, nommé Jeanrenaud, et un certain Muller, déchargeur aux Chemins de fer fédéraux, avait eu, dans une auberge de Aussersihl, une dispute insignifiante, lorsque, à la sortie de l'établissement, Muller porta à son adversaire un terrible coup de couteau dans l'abdomen. Jeanrenaud fut transporté à l'hôpital dans un état grave. Le meurtrier est arrêté.

TESSIN. — L'extrême gauche radicale (Manzoni) a définitivement dénoncé le cartel électoral de 1905 et décidé de porter comme candidats dans l'élection du 16 février, pour les deux députés aux Etats, MM. Emile Bossi, rédacteur de l'«Aurora», et Brenno Bertoni.

Le parti radical portera vraisemblablement MM. Simen et Battaglini, députés sortants. On ignore encore ce que fera le parti conservateur.

GENÈVE. — A la suite de l'arrestation de deux terroristes à Paris, des perquisitions ont été faites, dimanche, à Genève. La police a procédé à un certain nombre d'arrestations, mais une seule a été maintenue.

— Le Reculet a fait dimanche une victime. Une avalanche s'étant détachée du sommet a enseveli un jeune homme, François Nicolini, 23 ans, typographe-relieur, domicilié rue des Cordiers, 6, aux Eeaux-Vives, qui faisait une excursion avec quatre amis.

Les cinq jeunes gens étaient partis le matin par le premier train pour faire l'ascension du Reculet, actuellement recouvert d'une épaisse couche de neige. La petite caravane avait atteint sans encombre le sommet de la montagne et les jeunes gens effectuaient la descente selon le procédé classique en se laissant glisser sur la neige, lorsque vers 3 h. et demie une grosse avalanche vint s'abattre sur les alpinistes, les recouvrant complètement. Lorsque les jeunes gens se furent dégagés, ils constatèrent la disparition de M. Nicolini. Ils attirèrent alors l'attention, par des gestes, d'autres excursionnistes qui se trouvaient dans les environs. Rapidement, on se mit à l'œuvre pour rechercher le corps du disparu; quand enfin on le découvrit, sous un amas de neige, l'asphyxie avait déjà accompli son œuvre.

— Dimanche, est mort à San Remo, M. Arthur Chenevière, ancien conseiller d'Etat, dont l'élection, le 21 août 1864, marqua la chute du régime radical de James Fazy et provoqua les troubles du 22 août, suivis de l'occupation de Genève par les troupes fédérales.

M. Chenevière a siégé dans le Conseil d'Etat jusqu'à la fin de l'année 1871, comme chef du département des finances qu'il a restaurées. Il était le chef du parti conservateur. M. Chenevière a été député de Genève au Conseil national de 1879 à 1884.

RÉGION DES LACS

Bienne. — On a remis en liberté le nommé Migliarini, arrêté ensuite de poursuites pour lesquelles il était recherché et non pour escroqueries.

CANTON

Les Bayards (corr.). — On vient de procéder chez nous, comme ailleurs, au recensement de la population. Nous sommes en diminution de 19 sur 1907, car de 801 habitants que nous avions alors nous retombons à 782. Cet écart est dû principalement à quelques départs pour cause d'industrie ou d'incendie.

En examinant par le détail les chiffres de ce recensement, il parait que nous possédons 567 Neuchâtelois, 186 Suisses d'autres cantons et 29 étrangers. Les horlogers diminuent, il n'y en a plus ici que 139 contre 61 agriculteurs et 280 personnes exploitant d'autres professions.

Où est le temps où Les Bayards comptaient près de 1100 âmes?...

Notre village ne souffre pas encore trop du ralentissement des affaires horlogères, cependant il y a des inquiétudes, nombre de planteurs ne voient pas leur provision de travail se renouveler comme ils le désireraient. Depuis environ un mois deux ateliers de pierristes sont installés aux Bayards et occuperont pour commencer une quinzaine au moins de nos jeunes filles. Ces ateliers, munis de moteurs électriques, sont les premiers de ce genre ici; c'est un commencement qui nous donne quelque espérance d'en voir d'autres se créer dans notre localité. Nous sommes dotés de tous les progrès modernes, nous jouissons d'un climat très sain, d'une eau excellente, d'une gare à deux pas, les loyers sont bon marché, d'autre part notre commune est disposée à s'intéresser à des entreprises sérieuses, pourquoi donc, aussi bien ici qu'ailleurs, ne verrait-on pas l'établissement de fabriques d'assortiments, de balanciers, de visserie, etc?

Grâce à une belle neige, au froid modéré et à un temps splendidement clair, la récréation présente est à la luge et au ski. Nos environs sont sillonnés des traces de ce dernier instrument. Au village, où la rue principale offre une superbe piste de quelques centaines de mètres, c'est tous les soirs une glissade ininterrompue.

Les luges modernes (foin de nos modestes glissettes d'antan) chargées de plusieurs personnes s'y dévalent avec une rapidité effrayante, pour le plus grand plaisir de notre jeunesse, c'est vrai, mais non sans danger pour les piétons qui doivent se ranger habilement sur les bords de la chaussée. Et cela durera jusqu'à ce que le temps vienne tout gâter ou... qu'un accident force qui de droit à appliquer le règlement de police locale.

L'absinthe a un brin fait parler d'elle dans notre Vallon, la semaine dernière. Un correspondant du « Courrier » a jugé à propos de protester vivement, pour ne pas dire plus, contre quelques paroles prononcées sur cette question à la réunion de la Croix-Bleue à Môtiers, le 12 janvier.

Cette manière d'écrire l'histoire aura sans doute fait sourire tous ceux qui, présents à l'assemblée du 12, savent ce qui s'y est dit. A défaut d'autre utilité cette prise d'armes inopportune aura eu du moins celle de nous rappeler qu'il est toujours épineux de se heurter à certains intérêts ou partis-pris. Cependant je ne crois pas que de pareils essais d'intimidation fermeront la bouche à personne; l'avenir de notre patrie est trop engagé dans cette question de l'absinthe pour que ceux qui luttent contre elle se rebutent aux premières ronces du chemin.

Le Locle. — L'assemblée générale de la société d'agriculture a eu lieu samedi, au Locle, sous la présidence de M. Louis Brunner. Une cinquantaine de sociétaires étaient présents.

Le bureau du comité avait été chargé de mener une enquête sur la question d'un service d'approvisionnements et de se rendre au Val-de-Ruz pour étudier sur place l'institution déjà existante. Les renseignements obtenus sont les suivants: La construction d'un entrepôt à proximité de la gare, est absolument nécessaire pour la bonne marche du service projeté. Au Val-de-Ruz, cette construction s'élève près de la gare des Hauts-Geneveys à laquelle elle est reliée par une ligne ferrée, et elle a coûté 13,000 francs. Ce capital a été couvert par l'émission de 260 actions de 50 francs au 4 %, garanties par la société et dont 4 à 5 sont remboursables chaque année par tirage au sort. La société fait très peu de pertes et les factures en souffrance n'ont jamais entravé la bonne marche du service. C'est au comité qu'incombe la tâche de faire les achats. Les frais de gérance s'élèvent annuellement à 2500 fr. Chaque année des bulletins de commande sont envoyés aux sociétaires. Le grand avantage du service d'approvisionnement est de mettre à la disposition des sociétaires des marchandises analysées par des stations d'essais.

La création d'un service d'approvisionnement a été décidé et le capital de 3680 fr. déjà souscrit.

L'assemblée a décidé d'organiser un concours d'élèves bovins et éventuellement, si l'autorisation d'organiser une loterie est accordée, l'adjonction à ce concours d'une exposition des produits du sol. Ce concours aura lieu à La Chaux-du-Milieu, à une date qui sera ultérieurement fixée.

A la Béroche. — L'autre jour, le domestique de M. D., laitier, à Montalchez, menait à la gare de Gorgier, avec un traineau, une quantité considérable de lait devant être expédiée à Neuchâtel. A l'entrée du village de Saint-Aubin, l'attelage culbuta. La chaussée fut instantanément imprégnée du précieux liquide, 200 litres environ, que le charretier

Voir la suite des nouvelles à la page quatre.

EN 20 JOURS GUÉRISON RADICALE et INFAILLIBLE

ANÉMIE PÂLES COULEURS

par l'Elixir de St Vincent de Paul

Gerser, Phie, 1, R. Saulnier, Paris. 1re Phie. Broch. fo.

SUISSE: En Vente dans toutes les Pharmacies.

H 5029 X

Les travaux intellectuels

les fatigues corporelles, les ennuis causent généralement des maux de tête chroniques et migraines violentes, contre lesquels les **Pilules Suisses « Oni »** recommandées par les médecins, permettent un traitement d'un succès certain. — En vente dans toutes les pharmacies à 2 fr. la boite. 61

devra rembourser à son patron. M. D., qui avait encore une réserve de lait chez lui, put contenter partiellement sa clientèle par un envoi quelques heures plus tard.

Frontière française. — On mande de Morteau que, samedi, une tentative de déraillement a été commise à 3 km. de la gare de Grand'Combe. Un tronc d'arbre de 8 m. de longueur et de 40 cm. de diamètre a été placé sur la voie ferrée.

Le train quittant Morteau à 1 h. 50 du soir à destination de Besançon a heurté l'obstacle sans grands dégâts, grâce à la vigilance du mécanicien qui bloqua les freins à temps.

Une enquête est ouverte.

Chaux-du-Milieu. — Voici le résultat du recensement de la population de la Chaux-du-Milieu pour 1908: Habitants 731. En 1907 717. Diminution 16.

Val-de-Travers (corr.). — Nous sommes enfin rentrés depuis les derniers jours de la semaine dernière dans une température un peu plus convenable; c'était le moment, car ça commençait à devenir pénible.

Dans le bas du Val-de-Travers, pendant plusieurs jours de suite, le thermomètre est descendu suivant les endroits de 20 à 27 degrés; cette température si basse a été constatée plusieurs fois de suite au bord de l'eau et dans les endroits marécageux.

Et la pensée que nos chers voisins de La Brévine subissaient une température de 33 degrés au-dessous de zéro n'était pas suffisante pour nous consoler du froid, heureusement extraordinaire au Val-de-Travers, que nous n'avions pas ressenti depuis longtemps d'une façon aussi continue.

Ce qui étonne c'est que nous sommes arrivés à cette température si basse par un temps calme, sans bise, ni vent.

Maintenant la neige est bonne, la température plutôt douce pour la saison, et lugeurs et skieurs peuvent s'en donner à cœur joie sans craindre de se geler le nez et les oreilles.

Saint-Sulpice. — Population en 1908: 1365, en 1907: 1346, augmentation 19. Mariés 459, veufs 54, célibataires 852. Protestants 1022, catholiques 343. Neuchâtelois 530, Suisses d'autres cantons 474, Etrangers 361.

Môtiers (corr). — Favorisé par un temps splendide et sur une neige excellente, c'est dans les meilleures conditions qu'a eu lieu, dimanche dernier, le concours de skis pour jeunes gens, organisé par le Football Club de notre localité.

Un grand nombre de personnes a suivi avec un très vif intérêt les différentes péripéties du programme, qui s'est déroulé normalement, et sans aucun accident, de 1 h. ½ à 4 h. de l'après-midi, derrière le stand de Môtiers, sur les belles pentes qui descendent de la forêt du Vieux-Château.

La partie la plus captivante du programme a été, comme d'habitude, le concours de saut où nos jeunes gens ont soulevé bien souvent l'hilarité du public en faisant, avec la meilleure grâce du monde, des pirouettes aussi pittoresques que gigantesques, et qui auraient été effrayantes si on ne les avait sues d'avance inoffensives.

La grande affluence de concurrents a été une preuve de l'intérêt qu'on a au Val-de-Travers pour le sport du ski, que tous nos garçons des écoles pratiquent dès qu'ils peuvent s'enfiler une paire de douves aux pieds.

Voici les principaux résultats de la liste des prix proclamés vers 5 heures:

I. Concours de skis. — 1re catégorie, course: 1. Georges Jeanrenaud; 2. Charles Bobillier; 3. Aurèle Barbezat; 4. Charles Bonny.

2me catégorie, course: 1. Robert Dubied (Boveresse); 2. Georges Gander; 3. Edmond Blanc; 4. Marcel Vuillemin (Boveresse).

Concours de saut avec skis. — 1. Georges Gander; 2. Edmond Blanc; 3. William Clerc; 4. Charles Bobillier.

II. Concours de douves. — 1re catégorie, course: 1. Ernest Hänsler; 2. Charles Gander; 3. Henri Bobillier.

2me catégorie: 1. Léon Clerc; 2. René Sandoz; 3. Georges Barbezat; 4. Charles Jeanrenaud.

Concours de saut avec douves. — 1. Léon Clerc; 2. Georges Barbezat; 3. Charles Gander; 4. Henri Bobillier.

Couvet (corr.). — Jeudi dernier, comme on enlevait de la glace à l'étang du Burcles près de Couvet, un bloc de glace de cent livres est tombé sur le pied d'un ouvrier occupé à ce travail.

Ce domestique, qui, il y a une dizaine d'années, avait déjà eu une main emportée par un coup de fusil, a dû entrer à l'hôpital du Val-de-Travers.

— Jusqu'où peut aller pourtant la rage de s'approprier, sans permission, le bien d'autrui; qu'on en juge plutôt par le fait suivant:

Une brasserie fait exploiter chaque année la glace d'un bras de l'ancien lit de la Reuse, au lieu appelé « Le Fer à Cheval » près de Couvet, pour la transporter à ses dépôts de Noiraigue, de Fleurier et des Verrières.

Or le dépositaire de cette brasserie qui fait procéder à cette exploitation, ne s'est-il pas aperçu que, le jeudi 9 janvier, des voleurs avaient fait disparaître — pour en faire leur propriété — vingt-cinq blocs de glace qu'attendaient des voituriers chargés de les emporter.

Une récompense est promise à ceux qui pourront donner le nom des voleurs, car c'est une perte d'autant plus grande que la glace est belle en cet endroit et qu'on a passablement de peine à l'extraire.

Les Brenets. — La glace, un beau soleil et une température se rapprochant de 0° ont attiré dimanche sur le Doubs une multitude de promeneurs et de patineurs. Il en arrivait de toute part. Pendant l'après-midi, le régional a fait circuler ses trains remorqués ou poussés par trois locomotives, à peu près sans interruption.

Pour suffire aux besoins de la circulation, il aurait presque fallu la voie-large et des vagons de grande ligne. Les routes étaient sillonnées de passants et l'on a compté plus de cent traîneaux arrivant aux Brenets. On estime qu'il y a eu sur la glace environ 9000 personnes.

Villiers. — Villiers a maintenant 352 habitants, soit 6 de plus qu'en 1907. — 216 sont Neuchâtelois. 125 Suisses d'autres cantons et 11 étrangers.

Engollon. — De 95 en 1907, la population d'Engollon est descendue cette année à 90 habitants, dont 50 Neuchâtelois et 40 Suisses d'autres cantons.

Valangin. — Valangin compte 497 habitants; c'est une augmentation de 21 sur l'an passé. 211 sont Neuchâtelois, 253 Suisses d'autres cantons et 33 étrangers.

Montmollin. — La population de Montmollin est actuellement de 153 habitants; en janvier 1907, il y en avait 159; diminution, 6. — 101 sont Neuchâtelois et 52 Suisses d'autres cantons.

Le Landeron (corr.). — Le recensement accuse cette année une population de 1490 habitants contre 1559 en 1907. Diminution 69.

Cette population se compose de 652 Neuchâtelois, 738 Suisses d'autres cantons et 100 étrangers. On compte 511 mariés, 107 veufs et veuves et 872 célibataires. 223 sont horlogers, 326 vignerons et agriculteurs, 293 exercent d'autres professions. Au point de vue confessionnel, il y a 701 catholiques, 786 protestants et 3 israélites. 118 citoyens font du service militaire; 135 paient la taxe. Maisons habitées: 225.

Cressier (corr.). — Le recensement de notre village accuse une population de 803 habitants, soit une diminution de 5 sur l'année précédente. Cette population se répartit comme suit quant à la nationalité et à la religion: Neuchâtelois, 359; Suisses, 341; étrangers, 103; protestants, 383; catholiques, 417; israélites, 3. — 14 % des habitants s'adonnent à l'agriculture, 5 % s'occupent d'horlogerie. On compte 214 maisons et 133 propriétaires d'immeubles. Enfin 40 hommes sont astreints à la taxe militaire et 69 font du service actif.

Les accidents sportifs. — Sur la piste de la Vue-des-Alpes, M. L. E., de Chézard, s'est brisé une jambe, en se lugeant, tandis qu'une jeune fille de Cernier s'abîmait la mâchoire. Une dame de cette dernière localité a eu la jambe mal arrangée par une luge.

Caisse centrale de l'Eglise nationale. — La collecte faite dimanche, 19 janvier, dans les différentes paroisses de l'Eglise nationale, d'après des indications approximatives, donne un résultat très réjouissant. Pour La Chaux-de-Fonds seule, elle a dépassé jusqu'à ce jour la somme de 5200 fr.; à Neuchâtel, passé 8000 fr.; au Locle, 2500 fr. environ.

NEUCHATEL

Club alpin. — La section neuchâteloise du Club alpin avait hier au soir son assemblée générale annuelle dans son local de l'Hôtel Du Peyrou.

Le rapport substantiel est très complet, présenté par le président, qualifie d'excellent l'exercice 1907, dont il passe en revue les principaux faits, l'activité extérieure surtout ne laissant pas grand'chose à désirer.

Nombre de séances ont été agrémentées par des récits de courses et des causeries intéressantes et instructives, dont quelques-unes avec projections. En outre, il y a eu le 27 mars, à l'Aula de l'Académie, une conférence publique, donnée par le Dr Hochreutiner, conservateur du jardin botanique de Berne, qui a exposé une série de merveilleux clichés représentant la traversée des Aiguilles dorées.

Dix seulement des courses inscrites au programme de l'année ont pu avoir lieu, la non exécution des six autres étant en grande partie due aux conditions atmosphériques défavorables. Intéressante à signaler, entr'autres, la course faite au Mont-Vully, qui a révélé aux participants l'existence, généralement ignorée chez nous, d'un belvédère d'où la vue est étendue et magnifique.

Les cabanes appartenant à la section neuchâteloise ont été particulièrement fréquentées en 1907, cela malgré l'inclémence de la dernière saison. Celle de Saleinaz a eu 341 visiteurs, dont 40 dames. A Bertol, on a enregistré 417 hôtes, dont 57 dames.

La première de ces cabanes est maintenant terminée; les nouveaux dortoirs sont tous pourvus de matelas et d'oreillers.

On projette de construire à Bertol une annexe destinée au logement du gardien et d'installer des fourneaux supplémentaires à pétrole dans les deux cabanes. Celles-ci rendent de précieux services aux touristes dont le nombre va croissant, et l'installation de gardiens donne toute satisfaction au comité du Club et aux voyageurs.

Le rapport signale le pétitionnement organisé dans toutes les sections du Club alpin en vue de combattre la demande de concession d'un chemin de fer au Cervin; il annonce que la construction de cette ligne est plus que problématique, si elle n'est pas définitivement abandonnée.

Le groupe de skis, fondé il y a deux ans par la sous-section Chasseron, est en bonne voie de progression, et les amateurs de ce sport sain et agréable deviennent de plus en plus nombreux.

Au 31 décembre dernier, la section neuchâteloise comptait 236 membres, y compris 62 membres de la sous-section Chasseron. Augmentation sur 1906: 16.

Un modeste souper a clôturé cette assemblée générale. E.

Protection des animaux. — On nous écrit:

C'est dimanche soir que la Société neuchâteloise pour la protection des animaux offrait aux charretiers, cochers et voituriers, ainsi qu'à leurs familles, sa fête annuelle, dans les locaux de Beau-Séjour. L'orchestre La Sournoise et la société théâtrale l'Amitié avaient bien voulu prêter leur aimable concours.

Musique et comédie ont été fort goûtées par les adultes, tandis que le petit monde s'égayait aux prouesses de Guignol et que tous ensemble admiraient quelques projections d'amateur. N'oublions pas de mentionner également MM. F. W., A. Z. et T. R. ainsi que les enfants S. dont les productions ont obtenu le plus vif succès.

Constatons une fois de plus avec plaisir que la Société pour la protection des animaux ne s'occupe pas seulement de réprimer les mauvais traitements dont ceux-ci sont parfois victimes, mais qu'elle encourage et récompense aussi les personnes qui les traitent avec égards. La soirée s'est terminée par la distribution habituelle de diplômes aux conducteurs méritants, dont voici les noms:

Diplôme avec médaille de bronze pour 15 ans de bons soins: MM. Dubois (Laits salubres) et Poyet (M. V. Reutter fils); diplôme pour 10 ans de bons soins: MM. Mæder (papeterie), Spring, Clottu, Eberbach (Commune).

POLITIQUE

M. Ilg et Ménélik

On écrit aux «Neue Zürcher Nachrichten»:

Dans un long rapport adressé d'Adis-Abbeba aux journaux russes (la Russie a un agent diplomatique auprès du négus, mais agit en outre en Abyssinie par l'intermédiaire de l'Eglise orthodoxe) la nouvelle de la disgrâce de M. l'ingénieur Ilg, de Zurich, est pleinement confirmée. Tous les biens que M. Ilg possédait en Abyssinie ont été confisqués par le négus, qui les a en grande partie distribués aux ennemis de M. Ilg. De plus, défense a été faite à ce dernier de reparaître en Abyssinie. On ajoute que Ménélik aurait été excité contre son ex-favori par l'impératrice Taïtou.

A la Chambre française

A propos de M. Reinach

M. Lasies demande l'urgence en faveur d'un projet de résolution invitant le gouvernement à accorder le droit commun aux officiers et sous-officiers de la territoriale écrivant ou parlant en dehors du service.

Ce projet, dit-il, est nécesssaire avant le vote du projet réintégrant dans les cadres de la territoriale Joseph Reinach, exclu lors de l'affaire Dreyfus, car la Chambre ne doit pas adopter des mesures particulières à telle ou telle personne, mais des mesures générales.

Le général Picquart répond que le cas de M. Reinach, qui n'avait fait que dire la vérité, est spécial. Il ne peut s'associer à la demande de M. Lasies.

M. Berteaux, président de la commission de l'armée, réclame le renvoi du projet de résolution à cette commission, qui rapportera prochainement un projet satisfaisant M. Lasies dans la mesure du possible. M. Lasies accepte.

A la demande de M. Dekahaye, le projet de loi réintégrant M. Reinach au grade de capitaine de territoriale est ajourné, sans opposition, jusqu'après la discussion du projet sur lequel M. Berteaux vient de promettre un prochain rapport.

La Chambre aborde la discussion générale du projet d'impôt sur le revenu.

M. Zévaès, socialiste, défend ce projet qui dégrèvera de 60 millions la petite propriété rurale et dégrèvera aussi les travailleurs. L'orateur est partisan de l'impôt sur la rente comme sur tout autre revenu.

M. Théodore Reinach, député radical de la Savoie, constate que le régime actuel de l'impôt fonctionne admirablement et qu'il n'est pas influencé par des crises économiques. L'orateur préférerait à la refonte du système actuel, la refonte de ce système dans ses parties caduques.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain et la séance est levée.

En tête de l'ordre du jour d'aujourd'hui mardi, figure la discussion du rapport sur la proposition de M. Paul Constans, socialiste, rendant les employeurs responsables de la perte des outils par les employés.

L'élection de lord Curzon

Lord Curzon a été élu lundi lord représentatif pour l'Irlande. Cette nomination lui permet d'entrer dans la Chambre des lords.

On se souvient que sir H. Campbell-Bannerman avait refusé à l'ex-vice-roi des Indes la pairie anglaise, qui lui eût donné droit d'entrer dans la Chambre-Haute. Demeuré pair d'Irlande, lord Curzon devait, pour siéger, être élu par les lords irlandais.

Au Reichstag

Le Reichstag a discuté lundi le projet modifiant la loi sur les épizooties.

M. Scheidemann, socialiste, insiste sur l'importance de ce projet, puisqu'il s'agit de protéger les Etats allemands des épizooties. Plusieurs des dispositions du projet sont excellentes, mais d'autres constituent des gracieusetés excessives en faveur des agrariens. L'orateur estime qu'il est désirable que l'on soumette les cas de tuberculose à la déclaration obligatoire.

Le député Hoffel, du parti de l'empire, dit que le projet ne doit pas devenir une baguette magique pour les agrariens, mais protéger uniquement le bétail allemand.

Le point le plus important de toute la loi est celui qui range la tuberculose parmi les épidémies devant être déclarées.

M. Gothein, de l'Union libérale, déclare que, suivant l'opinion du professeur Behring, le serum antituberculeux s'est révélé absolument impuissant à combattre la tuberculose.

En Russie

La police de Pakof a découvert incidemment, dans la maison d'un cordonnier, un dépôt de dynamite et de bombes suffisant pour faire sauter toute une ville. Le cordonnier a été arrêté.

Les troubles persans et la Turquie

Un télégramme de Bakou annonce que le gouvernement ottoman a ordonné la mobilisation des réservistes dans les vilayets limitrophes de la Perse.

Les trois huit en Angleterre

La Chambre de commerce de Glascow a décidé lundi à l'unanimité d'envoyer aux deux chambres du Parlement une pétition protestant contre la loi tendant à accorder la journée de 8 heures aux mineurs.

L'application de ce projet, d'après la Chambre de commerce, réduirait de 30 millions de tonnes par an la production du charbon par l'Angleterre.

Nouvelles diverses

Bienne. — On lit dans le «Journal du Jura»:

«On donne des nouvelles peu réjouissantes de la construction du nouveau bâtiment du gymnase dans les vignes de l'hôpital, pour lequel un crédit de 600,000 fr. a été voté. Les plans définitifs, à peu près achevés, portent dès maintenant le nouveau devis de 600,000 fr. à 800,000 fr.!

Pourvu que ce ne soit pas la répétition de ce qui s'est produit lors de la construction de nos bains plus ou moins hygiéniques près de l'embouchure du canal collecteur des égoûts de la ville, où les crédits ont dû être successivement portés de 15,000 fr. à 70,000 fr. ou à peu près.»

Les impôts de Fribourg. — Dimanche, l'assemblée des contribuables de la commune de Fribourg a rejeté les propositions du Conseil communal et même les décisions du Conseil général concernant l'impôt sur les immeubles, les capitaux, les traitements. Elle a voté le maintien de l'ancien taux pour ces catégories.

Elle a rejeté le nouvel impôt sur les mutations immobilières.

Elle a voté l'impôt sur le mobilier avec défalcation des quatre premiers mille francs et exemption du mobilier commercial et industriel.

Elle a voté l'affichage du registre de l'impôt et la revision de la taxe cadastrale.

Elle a émis le vœu d'être consultée sur toute dépense dépassant 30,000 fr.

Chemins de fer fédéraux. — Pour toute l'année 1907 les recettes d'exploitation se sont élevées au total du 142,051,321 fr., soit 9,213,748 fr. de plus qu'en 1906. Les dépenses ont été au total de 90,636,015 fr., soit une augmentation de 10,220,808 fr. sur 1906. L'excédent des recettes, pour 1907, s'élève à 51,415,305 fr. soit 1,007,059 fr. de moins que dans l'année 1906.

Les mines homicides. — On mande de Bruxelles qu'un coup de grisou s'est produit dimanche matin aux mines de charbon du Couchant-Flenu, près de Charleroi. Il y a eu 6 tués et 25 blessés.

On a pu retirer, après un long et pénible travail, les six cadavres ensevelis sous les décombres. Tous étaient mariés et pères de famille. Parmi les 25 blessés, 17 le sont très grièvement et l'on conserve peu d'espoir de les sauver.

Un tunnel s'écroule en Chine. — Un tunnel s'est écroulé lundi sur la ligne Kalgan-Pékin, que les Chinois construisent actuellement sans l'aide des étrangers. 180 hommes ont péri.

Des avertissements avaient été donnés à plusieurs reprises à ce sujet, mais le gouvernement n'en avait pas tenu compte.

Les incendies. — A Saint-Pétersbourg, le feu a éclaté lundi après midi dans le palais du grand-duc Vladimir Alexandrowitch et au ministère de l'instruction publique, presque en même temps. Les incendies ont pu être maîtrisées au bout de quelques heures.

L'augmentation du nombre des incendies est dû à la nécessité d'un chauffage plus intense pendant les grands froids et à l'état défectueux des cheminées. Les bruits qui attribuent ces incendies aux terroristes ne sont pas prouvés.

— Un grand incendie a éclaté dans le quartier des affaires à Newcastle (Nouvelles-Galles du Sud). Les dommages s'élèvent à environ cinq millions de francs. Il y a plusieurs blessés.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(Service spécial de la *Feuille d'Avis de Neuchâtel*)

Les marchands de vins

Zurich, 21. — L'Union des négociants suisses en vins a ratifié l'arrangement intervenu avec l'Union des importateurs suisses de vins en vertu duquel les membres de cette dernière s'engagent à ne vendre leurs vins, à l'exception des vins de dessert et de liqueur, qu'aux maisons inscrites au registre suisse du commerce et qui figurent sur la liste des clients élaborée en commun et reconnue par les deux organisations. Les membres de l'Union des négociants suisses en vins s'engagent par contre à ne prendre leurs vins que chez les membres de l'Union des importateurs suisses de vins en gros. Cette disposition n'est pas applicable à l'achat direct chez les producteurs. Les membres de l'Union des négociants en vins renoncent aux achats coopératifs.

Deux collisions sur le même pont

Milan, 21. — Lundi soir, un peu après 9 h., des collisions ont eu lieu au pont d'Aqua Bella entre un train allant à Rome et des trains provenant de Pavie et Bergame.

Les dernières nouvelles sont incertaines, mais on dit qu'il y a plusieurs blessés.

Six cordons de pompiers sont partis sur les lieux de la catastrophe, où se trouvent déjà les autorités.

Voici des détails concernant l'accident: le train parti de Milan pour Rome, à 9 heures, entra en collision au pont d'Aqua Bella avec le train allant à Pavie qui le précédait, et était arrêté attendant le signal de la voie libre; la locomotive du train allant à Rome et les derniers vagons du train de Pavie se renversèrent sur les rails voisins.

A ce moment arrivait le train de Bergame, qui heurta la locomotive et les vagons renversés, une collision terrible se produisit.

Jusqu'ici on a retiré des décombres 7 morts appartenant au train de Bergame et de nombreux blessés qui ont été transportés dans les hôpitaux milanais.

M. Carcano, ministre du trésor, voyageait dans le train de Rome ainsi que trois sénateurs se rendant à l'audience de demain de la haute cour sur le procès Nasi; ils sont sains et saufs.

Milan, 21. — Il y a 9 morts dans la catastrophe du pont d'Aqua Bella.

Le sauvetage continue, les autorités, la troupe et une grande foule sont sur les lieux.

Le choléra en Arabie

Djeddah, 21. — Le choléra fait maintenant 200 victimes par jour.

Les victimes de la mine

Bruxelles, 21. — Le nombre connu des morts dans la catastrophe du Couchant-Flenu s'élève maintenant à 10, celui des blessés à 28.

Sinistre en mer

Kiel, 21. — Le vapeur « Pernambuco » qui était parti de Newcastle s'est échoué par un temps orageux sur les récifs de l'Aalum et a été complètement détruit par la tempête.

L'équipage de seize hommes a pu se sauver à grand'peine.

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE

— Demande en divorce de Marie Sauser née Hofer, journalière, à son mari Frédéric-Chrétien Sauser, jardinier, les deux domiciliés à La Chaux-de-Fonds.

Extrait de la Feuille Officielle Suisse du Commerce

— La maison Paul Lévy, à Besançon (Doubs, France), raison de commerce individuelle, titulaire: Paul Lévy, domicilié à Besançon, a établi à La Chaux-de-Fonds, le 1er janvier 1908, une succursale sous la raison Paul Lévy. Le chef de la maison a seul le droit de représenter la succursale. Genre de commerce: Fabrication d'horlogerie.

— La maison H. Hänni-Rentsch, boucherie et charcuterie, à Neuchâtel, est radiée ensuite du décès de son chef.

AVIS TARDIFS

Bonne domestique

sachant bien cuire et bien recommandée est demandée tout de suite. Bon gage. S'adresser à Mme Alexis Roulet, Sablons 17.

Maison de gros de la place demande pour entrée immédiate

magasinier-emballeur

sérieux, de confiance et connaissant la partie. La préférence serait donnée à un homme marié. Adresser offres avec certificats et références sous chiffres H. 2250 N. à Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.

Madame Ernest Duvanel-Montandon,
Monsieur et Madame Arnold Duvanel, notaire, et leurs enfants, à Môtiers, Madame et Monsieur Barbezat-Duvanel et leurs enfants, à Zurich, Monsieur et Madame Léon Duvanel et leur enfant, à Neuchâtel, Madame et Monsieur Pahlisch-Duvanel, à Neuchâtel, Monsieur et Madame Clément Duvanel, médecin-dentiste, et leurs enfants, à Porrentruy, Monsieur Henri Duvanel, Madame veuve Arthur Duvanel,
et les familles Duvanel, DuBois, Montandon, Keusch-Montandon et Henny-Montandon ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances, de la grande perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Paul-Ernest DUVANEL

Associé de la Maison Duvanel & Cie

leur cher époux, frère, beau-frère, oncle, cousin et parent, que Dieu a rappelé à lui, aujourd'hui 20 janvier, dans sa 41me année, après une longue et cruelle malafiie.

Noiraigue, le 20 janvier 1908.

Que ta volonté soit faite
Matth. XXVI, 42.

L'enterrement auquel ils sont priés d'assister, aura lieu mercredi 22 courant, à 1 heure et demie après midi.

On ne reçoit pas.
Les dames ne suivent pas

Monsieur le Dr et Madame G. Liengme-Ryff, médecin-missionnaire, et leurs familles ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la grande perte qu'ils viennent de faire en leur bien-aimée mère et grand'mère,

Madame J. RYFF née KROMER

que Dieu a rappelée à lui dans sa 77me année, à Berne, le 18 janvier.

Neuchâtel, le 19 janvier 1908.

Veillez donc, car vous ne savez pas à quelle heure votre Seigneur doit venir. Matth. 24, 42.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Monsieur et Madame Auguste Graf-Jeunet et leurs enfants, Madame veuve Graf-Schwab, ainsi que les familles Graf-Godel, Viguet-Graf, Jeunet-Barras, à Neuchâtel, Mademoiselle Fanny Bachmann, institutrice au Landeron, font part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de leur chère petite

MADELEINE-SUZANNE

leur fille, petite-fille, nièce et parente, que Dieu a rappelée à lui, après une courte maladie à l'âge de 7 ans.

Neuchâtel, le 20 janvier 1908.

Elle est au ciel et dans nos cœurs.

L'ensevelissement auquel ils sont priés d'assister, aura lieu mercredi 22 courant, à 1 h. après midi.

Domicile mortuaire: Hôpital communal.

On ne touchera pas.

Monsieur et Madame Victor Sauser ont la profonde douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances du décès de leur cher fils,

Maurice-Alfred

enlevé à leur affection à l'âge de 6 semaines.

L'ensevelissement aura lieu le mardi 21 janvier 1908, à 1 heure après midi.

Domicile mortuaire: Temple-Neuf 18.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Bourse de Neuchâtel

Lundi 20 janvier 1908

d = demande; *o* = offre; *m* = prix moyen; *x* = prix fait

Actions		*Obligations*	
Banq. Nationale.	500.—*o*	Franco-Suis. 3½	467.50*m*
Banq. du Locle.	640.—*o*	Et. de Neuch. 4½	100.—*d*
Crédit foncier...	575.—*d*	» » 4%	100.12*m*
La Neuchâteloise	475.—*d*	» » 3½	94.—*o*
Gâb. él. Cortail.	430.—*o*	Bq. Cant. com. 4½	—.—
» » Lyon...	—.—	Com. de Neuc. 4%	—.—
Etab. Perrenoud.	—.—	» » 3½	92.50 *d*
Martini, autom.	3.12*m*	Lots N. 1857 T. al.	—.—
Papet. Serrières.	120.—*d*	Ch.-de-Fonds 4%	—.—
Tram. Neuc. ord.	—.—	» 3%	95.—*o*
» » priv.	—.—	Locle 4%	—.—
Imm. Chatoney.	550.—*d*	» 3.60	93.—*o*
» Sand.-Trav.	250.—*d*	Créd. f. Neuc. 4%	100.—*o*
» Sal. d. Conf.	220. *d*	Papet. Serr. 4%	100.—*o*
» Sal. d. Conc.	210.—*d*	Tram. N. 1897 4%	—.—
Villamont.....	—.—	Chocol. Klaus 4½	—.—
Bellevaux.....	900.—*d*	Mot. St-Aubin 4%	—.—
Soc. Im. Neuch.	295.—*d*	*Taux d'escompte*	
Etab. Rusconi, pr.	—.—	Banq. Nat. 5%	—
Mot. St-Aubin..	825.—*o*	Banq. Cant. 5½%	—

Essais de lait à Neuchâtel-Ville

du 13 au 18 janvier 1908

Noms et prénoms des laitiers	Matière grasse. Gr. p. litre.	Poids spécifique à un litre. Grammes.	Extrait sec %
Flury, Joseph	36	1,032.7	12.75
Breton, Antoine.....	33	1,032.2	12.27
Rosselet, Marie	32	1,032.2	12.16
Rommel, Max.....	36	1,032.8	12.78
Godel, Henri	35	1,032.6	12.61
Hurni, Fritz.....	32	1,031.9	12.08
Imhof, Fritz	38	1,032.2	12.87
Nicole, Lina	36	1,032.5	12.70
Prysi-Leuthold	32	1,032	12.01
Fallet, Hermann.....	38	1,033.5	13.20
Zehr, Gustave.....	39	1,032.6	13.08
Balmer, Paul.....	36	1,031.1	12.35
Evard, Jules	39	1,032.2	12.98
Balmer, Alfred	34	1,032.3	12.42
Portner, Fritz.....	33	1,031.4	12.07
Besson, Paul.....	40	1,032.7	13.22
Berger, Jean	33	1,033	12 47
Haussener, Arnold	33	1,031.6	12.12

Le lait doit contenir au moins 30 grammes ou 3 % de beurre par kilogr.

Son poids spécifique ne peut être inférieur à 1,029 ni supérieur à 1,034 grammes.

Sa teneur en extrait sec doit être au minimum de 12 %.

BOURSE DE GENÈVE, du 20 janvier 1908

Actions		*Obligations*	
Bque Nat. Suisse	491.50	3% Gen. à lots.	105.75
Bque Commerce.	—.—	3% fér. ch. de f.	—.—
Saint-Gothard .	—.—	3½ C. de fer féd.	963.50
Fin. Fco-Suisse	6500.—	3½ % Goth. 1894	482.—
Union fin. gen.	532.50	Serbe . . . 4 %	407.—
Gaz Marseille b. de l.	557.50	Franco-Suisse .	470.—
Gaz de Naples.	246.—	Jura-S., 3½ %	482.50
Fco-Suis. élect.	481.—	N.-E. Suis. 3½	481.—
Gafsa	3987.50	Lomb. anc. 3%	315.—
Parts de Sétif.	—.—	Mérid. ita. 3%	343.50

Changes à Neuchâtel		Demandé	Offert
	France.....	100.21	100.26
	Allemagne....	123.08	123.18
	Londres.....	25.22	25.14
	Italie	100.18	100.28
	Vienne.....	104.48	104.58

Argent fin en gren. en Suisse, fr. 100.— le kil.
Neuchâtel, 20 janvier. Escompte 5%

BOURSE DE PARIS, du 20 janvier 1908. Clôture.

3% Français. .	95.57	Créd. lyonnais.	1191.—
Consol. angl. .	84.12	Banque ottom.	707.—
Brésilien 4%. .	84.70	Suez	4545.—
Ext. Esp. 4% .	93.95	Rio-Tinto....	1730.—
Hongr. or 4% .	93.95	Ch. Saragosse.	375.—
Italien 5%...	102.55	Ch. Nord-Esp.	277.—
Portugais 3% .	62.80	Chartered ...	20.—
Turc D. 4% ..	96.25	De Beers. ...	358.—
4% Japon 1905.	84.20	Randmines...	140.—
5% Russe 1906.	96.10	Goldfields ...	86.—
Bq. de Paris. .	1158.—	Gœrz	21.50

BULLETIN METEOROLOGIQUE — JANVIER

Observations faites à 7 h. ½, 1 h. ½ et 9 h. ½

OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL

DATE	Tempér. en degrés cent. Moyenne	Minimum	Maximum	Baromètre moyenne	Eau tomb.	Vent dominant Dir.	Force	Ciel nuageux
20	—2.1	—3.5	—1.4	726.4		N.-E.	faible	couv.

21. 7 h. ½: +0.7. Vent: N.-E. Ciel: couvert.

Du 20. — Brouillard et givre sur le sol tout le jour; le brouillard se dissipe dans la soirée.

Hauteur du Baromètre réduite à 0
suivant les données de l'Observatoire
(Hauteur moyenne pour Neuchâtel: 719,5mm).

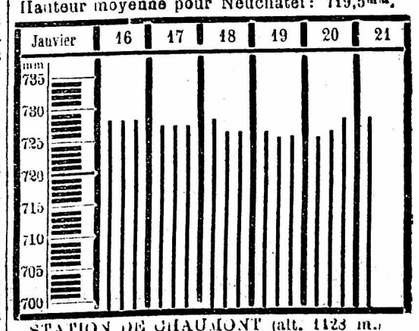

STATION DE CHAUMONT (alt. 1128 m.)

	Altit.	Temp.	Baro m.	Vent.	Ciel.
19	+5.3	+2.5	+8.2	671.0	N.-O. faible clair

Grand beau. Alpes visibles.

	Altit.	Temp.	Baro m.	Vent.	Ciel.
20 janv. (7 h. m.)	1128	0.0	670.5	N.-O.	as. couv.

Niveau du lac: 21 janvier (7 h. m.): 429 m. 360

Bulletin météorol. des C. F. F. - 21 janvier, 7 h. m.

Altitude mètres	STATIONS	Tempér. centigr.	TEMPS & VENT
394	Genève	2	Couvert. Calme.
450	Lausanne	3	Brouillard. Bise.
380	Vevey	2	Couvert. Calme.
398	Montreux	2	» »
537	Sierre	—5	Brouillard. »
1609	Zermatt	—	Manque.
482	Neuchâtel	2	Qq. n. Beau. »
995	Chaux-de-Fonds	—2	Couvert. »
632	Fribourg	0	» Bise.
543	Berne	1	» Calme.
562	Thoune	0	» »
566	Interlaken	—1	Qq. n. Beau. »
280	Bâle	0	Couvert. »
439	Lucerne	0	» »
1109	Göschenen	—4	Tr. b. tps. Foehn.
338	Lugano	3	» Calme.
410	Zurich	1	Couvert. »
407	Schaffhouse	—2	» »
673	Saint-Gall	0	» »
475	Glaris	0	Qq. n. Beau. »
505	Ragatz	0	Couvert. »
587	Coire	0	» »
1543	Davos	—10	Tr. b. tps. »
1836	Saint-Moritz	—5	Qq. n. Beau. »

IMPRIMERIE WOLFRATH & SPERLÉ